

# Laissons Faire

Revue des économistes français

---

Numéro 11 ~ Avril 2014

Institut Coppel

# **Laissons Faire**

## revue mensuelle de l'Institut Coppet

Rédacteur en chef : Benoît Malbranque, chercheur-associé à l'Institut Coppet

Éditeur : Damien Theillier, président de l'Institut Coppet, professeur de philosophie

### Comité d'honneur :

**Christian Michel**, entrepreneur, essayiste, président de Libertarian International, directeur de l'International Society for Individual Liberty (ISIL)

**Robert Leroux**, docteur en sciences sociales, professeur à l'Université d'Ottawa.

**Gérard Minart**, journaliste et essayiste, ancien rédacteur en chef à La Voix du Nord. Auteur de biographies de Bastiat, J.-B. Say, et Molinari.

**David Hart**, historien des idées, directeur du projet Online Library of Liberty (OLL) pour le Liberty Fund à Indianapolis aux USA.

**Mathieu Laine**, avocat, essayiste, professeur à Sciences-Po, directeur de la société de conseil en stratégie Altermind

**Philippe Nemo**, professeur de philosophie politique et sociale à l'ESCP-Europe (École Supérieure de Commerce de Paris), essayiste et historien des idées politiques.

**Alain Laurent**, philosophe, essayiste et directeur des collections « Bibliothèque classique de la liberté » et « Penseurs de la liberté » aux éditions des Belles Lettres.

**Frédéric Sautet**, docteur en économie, ancien professeur à New York University et à George Mason, il enseigne désormais à la Catholic University of America.

**Emmanuel Martin**, docteur en économie, responsable du projet d'Atlas network « Libre Afrique » et directeur de l'Institute for Economic Studies – Europe (IES).

**Guido Hülsmann**, docteur en économie, professeur à l'université d'Angers et Senior Fellow au Mises Institute à Auburn (USA).

**Cécile Philippe**, docteur en économie, directrice de l'Institut économique Molinari.

**Henri Lepage**, économiste et auteur, membre de la Société du Mont-Pèlerin, fondateur de l'Institut Turgot

**Thierry Afschrift**, spécialiste de droit fiscal, avocat au Barreau de Bruxelles, Anvers et Madrid, et professeur ordinaire à l'Université Libre de Bruxelles

# Laissons Faire

Revue des économistes français  
Publication mensuelle de l'Institut Coppet

[www.institutcoppet.org](http://www.institutcoppet.org)

11<sup>ème</sup> Numéro ~ Avril 2014



INSTITUT  
COPPET





## L'Institut Coppet en 2014

L'Institut Coppet n'est pas un « think-tank » au sens convenu de ce terme. Son objectif n'est pas l'analyse des politiques publiques, ce n'est pas non plus un groupe de pression qui milite au service d'une cause politique ou d'un parti.

### Primat de la culture

Depuis sa création en 2010, l'Institut Coppet, a toujours pris le parti de la recherche mais aussi et surtout celui de la formation intellectuelle. Cela signifie que notre vocation est de constituer et de diffuser un corpus de textes et d'auteurs, dans la tradition française et dans celle des héritiers de cette école, les autrichiens en particulier.

Nous croyons que les politiciens ou les partis politiques ne sont pas les sources les plus fondamentales d'un changement politique. L'arène politique est devenue purement théâtrale et ne constitue plus le lieu véritable où se gagne le combat. Le vrai terrain de la politique aujourd'hui est la culture. On peut créer des partis politiques,

descendre dans la rue, mais tant que le terrain des idées ne sera pas investi, le combat sera perdu. Le simple fait de remettre sur le marché des livres de la tradition libérale, même s'il s'agit de livres du XIXe siècle est un acte révolutionnaire. Car tant que ces livres ne seront pas disponibles, il n'y aura pas de débat possible avec les collectivistes-étatistes qui occupent aujourd'hui tout le terrain de la production culturelle et de l'enseignement. Notre objectif est donc clair : contrer les socialistes sur leur propre terrain, celui des idées.

En priorité, notre axe de développement est l'approfondissement et la transmission des sources philosophiques de la pensée libérale française. Il nous faut montrer aux Français qu'ils ont une tradition intellectuelle authentique de liberté, qui n'est pas importée de l'étranger mais qui correspond bien à notre histoire et presque à nos gènes. Les idées de libre marché et de responsabilité ne sont pas des idées anglo-saxonnes mais des idées qui sont nées en France, ou qui ont été développées en France de façon originale et pertinente.

### Pluralisme et unité

Il y a une pluralité de réponses possibles à la question des sources. A ce titre, nous refusons toute forme de préjugé étroit ou de sectarisme d'école. Il n'est pas question de nous enfermer dans un débat interne entre libéraux pour savoir quelle chapelle est meilleure que les autres. Il s'agit

d'introduire de nouvelles idées (en réalité anciennes) en faisant leur généalogie et surtout en montrant leur pertinence pour traiter de problèmes d'actualité concrets. Il s'agit donc plutôt de mettre à disposition du grand public un certain nombre d'outils pédagogiques : textes, méthodes, arguments, discussions, analyses, réfutations, concernant le marché libre, la justice, la paix et la prospérité.

C'est pourquoi aussi nous nous donnons le droit de pratiquer un inventaire « libéral » consistant à prélever à notre guise, dans le corpus philosophique et économique, qu'il soit anarchiste, libertaire, socialiste, mais aussi conservateur ou catholique, tout ce qui nous paraît capable de servir la cause de la liberté authentique, du laissez-faire et de la responsabilité individuelle. Autrement dit, pratiquons sans honte l'infidélité aux auteurs, en axant nos choix dans le sens d'un édifice cohérent d'arguments et de justifications de la liberté. Ne restons pas dans les idées pures ou dans la fidélité absolue à telle ou telle chapelle mais faisons notre marché à droite et à gauche pour constituer une boîte à outils de la liberté, une boîte à outil pluraliste et universelle d'idées solides et attrayantes en faveur de nos convictions.

Quand on se contente de disqualifier la pensée adverse, on ne gagne pas en intelligence et en hauteur de vue. On fait preuve de mépris mais on ne convainc pas. Il y a mieux à faire : connaître l'adversaire, entrer en sympathie avec lui pour mieux le conduire à épouser notre vision des choses. Citons Ludwig von Mises : « Il est vain de répéter que notre objectif est bon et celui des adversaires mauvais. La question à trancher est précisément : que faut-il considérer comme bon et comme mauvais ? » (*L'Action humaine, II, ch. IX, le rôle des idées*).

Bien sûr, il n'y a pas d'action politique sans doctrine. La doctrine nous donne la bonne direction et les principes sur lesquels fonder notre action pour atteindre le but. Mais les idées ne sont pas figées, elles peuvent évoluer, sans trahir les principes qui les animent. Elles peuvent et doivent s'adapter aux découvertes et aux situations nouvelles qui se présentent. C'est pourquoi nous faut aussi comprendre nos contemporains, y compris les plus éloignés de nous, les rejoindre dans leurs préoccupations et reconnaître la part de vérité qui est en eux.

Damien Theillier, président  
Avril 2014



## Sommaire

Introduction  
p.5

Une place de fondateur  
Graslin, un précurseur nantais d'Adam Smith  
p.9

Le génie au féminin  
La vie et l'œuvre de Germaine de Staël  
p.18

« Faire comme à la Chine »  
Le modèle chinois dans l'œuvre de Vauban  
p.22

De Paris à Vienne  
Jean-Baptiste Say, précurseur de Mises  
p.29

G.-F. Le Trosne  
Ou les ambitions de la science économique  
p.35

Lecture : Turgot  
« Lettre sur le papier monnaie »  
p.41

## Note sur nos livres

Soucieux de valoriser notre effort d'édition des économistes français, et la gratuité de l'entièreté de notre collection numérique, nous signalerons dans cette revue, par un astérisque placé à la suite d'un titre, ces ouvrages disponibles gratuitement au format numérique sur notre site internet.

[www.institutcoppet.org](http://www.institutcoppet.org)

Ainsi, nous indiquerons par exemple la référence : Turgot, *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses* \*, Paris, 1767

---

## Pour contribuer

La science de l'économie politique n'a jamais souffert que trop de penseurs brillants s'intéressent à elle, et nous n'avons pas non plus cette crainte. Alors, si parmi les lecteurs de nos articles, certains se sentent l'envie de contribuer à la régénération intellectuelle de la France, et à la promotion du « bon sens économiste », c'est avec des bras ouverts que nous les accueillerons, bien persuadés d'avance de leurs lumières, et d'ores et déjà enthousiastes face à leur bonne volonté.

Les propositions d'articles, les commentaires, ou simples questions, tous bienvenus, peuvent donc être envoyés librement à :

[info@institutcoppet.org](mailto:info@institutcoppet.org)



# Une place de fondateur

## *Graslin, un précurseur nantais d'A. Smith*

**Les économistes méconnus que compte la France reçoivent peu d'attention quand ils sont originaux. C'est en tout cas ce qu'il semble en considérant le cas de J.-J.-L. Graslin, économiste breton du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui essaya et parvint à dépasser les théories des Physiocrates, et anticipa Adam Smith.**

De nos jours, Jean-Joseph-Louis Graslin est surtout connu en France comme architecte de Nantes. Il est vrai qu'il œuvra de façon grandiose dans cette fonction, et que l'usage de son nom pour nommer la place centrale de Nantes n'est pas un signe excessif de reconnaissance. Par ses constructions audacieuses, Graslin a changé la face de Nantes : il a embelli et grandement modernisé cette ville, pour la hisser à la hauteur de son prestige et de ses ambitions.

Ce ne fut pourtant pas l'œuvre de sa vie. Avant d'agir en architecte urbain, il avait œuvré en architecte économiste, détruisant l'instable bâtisse physiocratique pour construire les fondements de l'édifice classique, qu'il appartiendra à ses successeurs d'ériger.

La vie de J.-J.-L. Graslin fut d'abord toute dédiée à l'administration des finances de la France, suivant en cela une certaine tradition familiale. Son grand-père avait en effet été greffier en chef du bureau des finances de Tours, une institution importante sous l'Ancien Régime, en charge notamment de la gestion de certains impôts, comme la taille et les aides. Son fils, le père de notre « soldat Graslin », reprit cette noble charge de greffier en chef du Bureau des finances de Tours.

C'est en 1766 que Graslin se lança sur la scène des débats économiques, lors de la mise au concours d'une question fiscale par la Société Royale d'Agriculture de Limoges. Il fit parvenir son mémoire pour concourir. Si Graslin avait pris la peine de composer sur le sujet proposé par la Société d'Agriculture de Limoges, c'est que celui-ci était ostensiblement d'inspiration physiocratique. Selon les termes du programme, il s'agissait de « démontrer et apprécier l'effet de l'impôt indirect sur le revenu des propriétaires des biens-fonds », en somme, de répéter les idées de l'école

de Quesnay, qui avait fait des méfaits de l'impôt indirect un point fameux de sa doctrine. Cela s'expliquait aisément par la personnalité de l'homme qui conçut le projet de ce concours : Anne-Robert-Jacques Turgot. En 1761, deux ans après la disparition de son maître Gournay, Turgot avait été nommé intendant du Limousin. En cette qualité, il prépara les questions du concours de la Société Royale d'Agriculture établie dans sa généralité. Il s'agissait donc d'un prétexte pour faire une nouvelle publicité aux idées physiocratiques, et exposer les idées de l'école sur la question fiscale.

Afin d'être bien sûr qu'on ne s'écarterait pas de la saine doctrine physiocratique, Turgot avait même cru nécessaire de rédiger une notice explicative. Il y précisait d'emblée la supériorité de l'impôt direct sur l'impôt indirect, nécessairement nuisible et vicié : « Les personnes les plus éclairées dans la science de l'économie politique savent depuis longtemps que tous les impôts, sous quelque forme qu'ils soient perçus, retombent nécessairement à la charge des propriétaires des biens-fonds, et sont toujours en dernière analyse payés par eux seuls, ou directement, ou indirectement. »<sup>1</sup>

Cela sembla d'abord fonctionner à merveille : la plupart des participants, dont certains étaient officiellement des disciples de Quesnay, comme Jean-Nicolas de Saint-Pérvy, ne firent que répéter les thèses physiocratiques. Il y avait cependant un contributeur qui s'appliquait avec grâce à prendre à revers ces thèses, et à en fournir une virulente critique : c'était Graslin. L'économiste breton refusait vigoureusement les postulats de Turgot, et se missionna de prouver que contrairement à ce qu'il affirmait, l'impôt indirect n'était pas si mauvais. « J'ai pris le parti de résoudre moi-même la question proposée, écrira Graslin, sinon telle qu'elle a été présentée, du moins telle qu'elle aurait dû l'être. [...] La question prise littéralement était insoluble ; et j'ai été obligé pour la ramener à son vrai sens, de faire à peu près comme un Astronome à qui on aurait proposé de démontrer le mouvement des corps célestes autour de notre globe qui après avoir prouvé que ce mouvement n'existe pas, expliquerait les phénomènes par les mouvements diurne et annuel de la terre et donnerait ainsi la seule solution possible de la question. »<sup>2</sup>

La démarche était une provocation audacieuse, mais les qualités de son mémoire étaient évidentes. Turgot en fut d'ailleurs frappé, et chercha alors une solution pour

---

<sup>1</sup>Turgot, « Programme d'un concours sur l'impôt indirect », in OEuvres de Turgot et documents le concernant, t.2, p.430

<sup>2</sup> J.-J.-L. Graslin, Essai analytique sur la richesse et sur l'impôt, avec une introduction d'A. Dubois, Paris, 1911, p.iv

éviter d'attribuer le prix à Graslin, cet adversaire de la Physiocratie. Dans l'urgence, il demanda à son ami Dupont de Nemours, dont il savait le talent d'auteur et la parfaite connaissance de la doctrine physiocratique, de composer un mémoire sur la question. Pour lui donner du coeur à l'ouvrage, il lui affirma envisager de donner le prix à l'impétueux Graslin : « Nous avons ici un mémoire de 436 pages destiné à renverser toute la doctrine économique et j'ai bien envie, pour vous engager à travailler, de vous faire peur qu'il n'ait le prix. Cet ouvrage n'est pas à beaucoup près sans mérite ni même sans profondeur. »<sup>3</sup> Trop occupé par la gestion de son journal, les *Éphémérides du Citoyen*, Dupont de Nemours déclina l'invitation.

Turgot se retrouvait donc dans une situation embarrassante. Pour ne pas perdre la face, et promouvoir des idées à l'opposé des siennes, il était contraint de choisir parmi les quelques faibles mémoires de tendance physiocratique que la Société d'Agriculture de Limoges avait reçus. Le prix fut ainsi attribué à Saint-Péravy, lequel publia plus tard son texte, en 1768 : *Mémoire sur les effets de l'impôt indirect sur les revenus des propriétaires des biens-fonds*. Soucieux de récompenser tout de même la très audacieuse contribution de Graslin, Turgot lui accorda une « distinction particulière, en raison de la manière dont l'auteur a présenté ses principes, et les vues ingénieuses qu'il a répandues dans son ouvrage »<sup>4</sup>

En novembre 1767, le texte du mémoire de Graslin fut imprimé à Nantes sous le titre *Essai analytique sur la richesse et sur l'impôt, où l'on réfute la nouvelle doctrine économique, qui a fourni à la Société Royale d'Agriculture de Limoges les principes d'un Programme qu'elle a publié sur l'effet des Impôts indirects*. Il fut accueilli avec un grand enthousiasme de la part des opposants parisiens aux physiocrates. Dans le *Journal d'agriculture, du commerce et des finances*, tenu par Forbonnais et transformé en foyer de l'anti-physiocratie, on pouvait lire la recension élogieuse suivante :

« Un écrivain profondément versé dans les matières économiques vient d'attaquer la nouvelle doctrine avec des armes d'une trempe supérieure à toutes les subtilités que ses adversaires mettent en oeuvre pour couvrir la faiblesse de leurs raisonnements. Sans jamais s'écarter des bornes de la modération que doit s'imposer le philosophe dans la recherche de la vérité, il relève avec force les paralogismes, les faux principes, les calculs idéaux, les vues sophistiques et toutes les erreurs qui servent de base au système qu'il réfute. À ce frivole étalage de sophismes et de déclamations, il oppose les vrais éléments de la Science économique, dont la découverte est le fruit de ses savantes et utiles méditations. »

<sup>3</sup> Lettre de Turgot à Dupont de Nemours, 3 janvier 1767, cité dans G. Schelle, *OEuvres de Turgot*, t.II, p.665

<sup>4</sup> Philippe Le Pichon & Arnaud Orain, *Jean-Joseph-Louis Graslin (1727-1790) : le temps des lumières à Nantes*, Presses Universitaires de Rennes, 2008, p.91

Malheureusement, si les années 1767-1768 furent riches en débats et en activité littéraire, et si celle-ci apporta à Graslin une certaine célébrité et un certain prestige, dès le début des années 1770, il abandonna ce terrain pour se consacrer à des activités entrepreneuriales, puis, à partir de 1781, à la rénovation et à la transformation de la ville de Nantes.

\*\*\*

À la toute fin du dix-neuvième siècle, Alexandre Théophile Vandermonde, premier titulaire d'une chaire d'économie politique en France, en 1795, considéra l'*Essai analytique* comme « l'un des meilleurs livres qui ait été écrit en France sur l'économie politique » mais son appréciation ne fut pas acceptée par ses successeurs. Graslin ne fut pas mentionné une seule fois par Adolphe Blanqui dans son *Histoire de l'économie politique en Europe*. En 1843, Eugène Daire négligea l'*Essai analytique* de Graslin pour sa *Collection des Principaux Économistes*, bien qu'il conservât nombre d'auteurs plus dignes d'être oubliés, notamment Montyon, dont il inséra l'ouvrage intitulé *Quelle influence ont les divers espèces d'impôts sur la moralité, l'activité et l'industrie des peuples*. Peut-être qu'ayant choisi d'insérer les sulfureux *Dialogues* de Galiani, il ne voulait pas porter un coup trop fort à la réputation des physiocrates, qu'il présentait comme les fondateurs de l'économie politique.

À peu près à la même époque, Maurice Block consacra un article à Graslin dans le *Dictionnaire de l'économie politique*. Dans ce *Dictionnaire*, l'*Essai analytique* était attribué à Graslin dans le premier volume, et au physiocrate Le Trosne dans le second. Dans son article sur Graslin, Block se trompait même de prénom, et au lieu de Jean-Joseph-Louis, écrivit Louis-François. Il est d'ailleurs à douter que ce dernier ait lu l'ouvrage de Graslin, car il écrit que « les principes y sont parfaitement orthodoxes » !

Edmond Renaudin sera chargé de rédiger l'article Graslin du *Nouveau Dictionnaire d'économie politique*, dirigé par Léon Say et Joseph Chailley. L'article est nettement plus sommaire que celui du précédent *Dictionnaire*. Dans les quinze lignes qu'il consacra à Graslin, Renaudin nota tout de même que l'économiste nantais « n'a pas la notoriété à laquelle il aurait droit », et acheva son article ici. Le lecteur pourra bien demander quelles sont ces réalisations qui auraient dû lui valoir une certaine notoriété, Renaudin ne prend pas la peine de lui indiquer. Au milieu du XXe siècle,

Schumpeter se rendit coupable du même travers : il nota avec justesse que Graslin n'est pas apprécié comme il devrait l'être, et qu'à côté de ses critiques sur les physiocrates, il avait des idées propres, en avance sur son temps ; mais, ayant écrit cela, il ne fournit ensuite aucun élément au lecteur pour comprendre ni ce qu'étaient véritablement ces idées propres, ni même surtout en quoi elles étaient en avance sur leur temps. On en restait donc, avec lui également, à un avis élogieux dénué de preuves.

Afin de ne pas sombrer dans le même travers, nous allons nous appliquer dans la fin de ce chapitre à préciser les différentes idées innovantes de Graslin, et les raisons précises pour lesquelles nous le tenons pour l'un des très grands économistes de son siècle.

## 1. La méthode

La démarche de Graslin, déjà, est moderne, et nous en avons la preuve par la vue même de la page de couverture du son plus fameux ouvrage. Il ne s'agit pas d'un Essai sur les richesses, comme il y avait eu à la même époque des Essai sur le commerce : il s'agit d'un Essai analytique sur les richesses, ce qui est profondément différent. En outre, Graslin adopte une vision méthodologique aux antipodes de celle de ses contemporains, et considère la science économique comme fonctionnant de façon similaire à la science mathématique. Bien qu'il n'ait en aucune manière la prétention de tenter une mathématisation de la science économique, Graslin anticipe bien une évolution et, en tout cas, il a en lui une fibre différente. Il écrit à propos de la méthode en économie : « La Science Économique, ramenée à ses vrais éléments, est, par elle-même, susceptible d'exactitude et de démonstration, comme les Sciences Mathématiques. »

Nombreux sont ceux qui ont remarqué la particularité de la méthode de Graslin. Le premier à le signaler fut Vandermonde, dans son cours déjà cité, où il affirmait : « J'ai cru remarquer quelquefois dans son livre qu'il ne faisait que traduire des formules d'algèbre qu'il s'était faites. »<sup>5</sup> L'économiste Auguste Dubois, dans sa préface à la réédition de l'Essai analytique, ira plus loin : « Graslin est un peu un ancêtre de l'Économie politique mathématique ; son Essai analytique est une

---

<sup>5</sup> Séances, recueillies par des sténographes, et revues par les professeurs, Paris, 1800, p.107

géométrie économique mal ordonnée. » <sup>6</sup> Un de ses biographes affirmera de façon similaire que Graslin était doté d'un « esprit amoureux de la formule algébrique ». <sup>7</sup>

Comme je l'ai indiqué dans mon *Introduction à la méthodologie économique*, cette croyance en la similitude de la science économique et de la science mathématique, et en l'intérêt pour l'économiste du recours aux méthodes de la seconde pour résoudre les questions de la première, a été la source d'une des transformations les plus considérables de cette discipline elle-même. Si ce n'est qu'en 1848, avec Augustin Cournot, puis en 1870 avec la révolution marginaliste, que ce tournant majeur fut pris, il faut se souvenir que plusieurs économistes l'avaient anticipé, et que dans ce petit cercle de précurseurs, Graslin occupe une place enviable.

## 2. Théorie subjectiviste de la valeur

Un autre point à signaler dans les idées économiques de Graslin concerne la question très ancienne et très débattue de la valeur et des prix. En 1795, quand il eut à traiter de cette question majeure dans son cours d'économie politique, le professeur Vandermonde expliqua à ses élèves : « Je crois devoir vous renvoyer sur cet article aux livres de Steuart et de Smith, que je vous ai déjà cités, et particulièrement à un livre de Graslin. » <sup>8</sup> Il est vrai que Graslin avait sur la notion de valeur et sur la question de la formation des prix des idées tout à fait pénétrantes. Turgot créditera d'ailleurs Graslin d'avoir énoncé, bien que dans des termes obscurs et parfois incorrects, cette grande vérité, aussi entrevue par Galiani, que, selon ses mots, la commune mesure de toutes les valeurs est l'homme. <sup>24</sup> Que veut-il dire ? En somme, l'idée est la suivante : la valeur des choses dépend de l'utilité qu'en ont les hommes. Cette conception, qu'on peut nommer psychologique ou subjectiviste, et qui constitue désormais un pilier de l'économie scientifique, a été très clairement énoncée par Graslin : « L'attribut de valeur, écrivit-il, est étranger à la nature de la chose ; son principe est dans l'homme uniquement, il croît et décroît avec le besoin de l'homme et disparaît avec lui. »

Graslin distingua en outre une « valeur absolue » qui est la valeur d'une seule chose par rapport au besoin, et une « valeur relative » ou « valeur vénale » qui est la valeur d'une chose par rapport à une autre. C'est cette distinction qui sera reprise

---

<sup>6</sup> J.-J.-L. Graslin, *Essai analytique sur la richesse et sur l'impôt*, p.ix

<sup>7</sup> J. Desmars, *Essai d'une étude historique et critique sur un précurseur de l'économie politique classique en France*, Rennes, 1900, p.80

<sup>8</sup> Cité dans Philippe Le Pichon & Arnaud Orain, *Jean-Joseph-Louis Graslin (1727-1790) : le temps des lumières à Nantes*, Presses Universitaires de Rennes, 2008, p.106

par Adam Smith et les économistes classiques, qui parlerons de valeur d'usage et de valeur d'échange, mais pour identifier la même distinction.

### **3. Productivité de toutes les activités économiques**

Nous pouvons en venir à l'idée la plus fondamentale de toute l'œuvre de Graslin, celle sur laquelle il a tant été combattu par les physiocrates, et celle qui a fait dire à Schumpeter que l'Essai contenait « la meilleure critique des thèses des physiocrates qui ait jamais été faite » : la productivité de toutes les activités économiques.

Pour comprendre l'importance de la contribution de Graslin, il faut se remettre dans le contexte historique dans lequel il écrit. Les disciples de Quesnay professaient depuis une décennie déjà leur grand principe de la stérilité de l'industrie. Celle-ci, soutenaient-ils, ne peut jamais que transformer des richesses existantes, mais n'en produit pas. Seule l'agriculture, en faisant naître un produit net, participe à la création des richesses nouvelles. Graslin, contre ces théories, refusa de considérer la stérilité de l'industrie. Pour lui, toutes les activités économiques qui dégagent un profit sont productives de richesses. Il écrit : « Puisque ce n'est pas la chose elle-même qui est richesse dans la production, mais seulement le bénéfice du Propriétaire, tout bénéfice que procurera le travail, l'industrie, etc., sera donc richesse, ce bénéfice et celui du propriétaire du sol de pouvant qu'être de même nature. »

Pour parvenir à cette théorie, Graslin n'avait fait qu'appliquer sa théorie de la valeur à la production économique de manière générale, une théorie de la valeur que pourtant les Physiocrates ne semblaient pas contester directement, mais qu'ils avaient semblé ignorer, considéra Graslin, quand ils développaient leur argumentaire sur la stérilité de l'industrie.

Par son raisonnement analytique, Graslin s'était donc débarrassé, et avait commencé à débarrasser la science économique toute entière, de cette « distinction des hommes en classe productive et en classe stérile, distinction très difficile à bien saisir, contredite par quelques Écrivains qui n'ont pas été au fond de la question ; et toujours défendue par ses partisans, avec une logique subtile, forte, et serrée, qui les a emportés d'autant plus loin de la vérité, qu'ils ont fait un chemin plus droit et plus suivi dans la fausse route dans laquelle ils étaient entrés. »

#### 4. La question fiscale

L'autre sujet de débat entre lui et les physiocrates concernait l'impôt. Là encore, Graslin fut le premier à signaler l'erreur de la théorie physiocratique du « produit net », selon laquelle tout impôt doit être payé par le propriétaire, et a même construit une théorie fiscale pour la remplacer.

Pour critiquer la théorie physiocratique de l'impôt, selon laquelle seuls les propriétaires des terres doivent payer l'impôt, Graslin propose de considérer l'impôt comme le fruit d'un échange entre l'individu et l'État : l'État fournit des services de sécurité, l'individu paye en échange un impôt. Voici ses mots : « L'État échange sa protection, la sûreté extérieure, la police intérieure et la majesté de la Nation, qui reflue sur chaque citoyen, contre une portion de tous les autres objets de besoin, suffisante pour l'entretien de toutes les personnes qu'il emploie dans l'administration ; et cet échange est l'impôt. »

Les bases du raisonnement étant posées, qui doit, selon Graslin, payer l'impôt ? Cela est évident : tous les citoyens, attendu que tous les citoyens ont besoin des services de sécurité pris en charges par l'État. Tous doivent-ils contribuer uniformément ? Non, répond l'économiste nantais : ceux qui ont davantage besoin des services de protection de l'État, et qui perdraient davantage à l'absence d'État de Droit, doivent contribuer davantage que les autres. Ce sont donc, dans son esprit, les nantis qui doivent payer davantage que les autres, d'où sa proposition d'un impôt progressif sur le revenu : les plus riches doivent payer plus, non seulement en termes absolus, mais en proportion de leur revenu.

Ceux qui ont voulu faire passer Graslin pour un pré-socialiste ont toutefois jugé trop rapidement ses idées. Nulle part il n'indique que l'impôt doit être progressif pour niveler les conditions matérielles des individus, ni pour créer une redistribution des richesses. Il part simplement du principe que l'échange de service entre l'individu et l'État implique que les plus riches, ayant plus besoin de l'État, doivent participer davantage à son financement. C'est peut-être une remarque liminaire de Graslin à propos de Malby, qu'il qualifie de « l'un de nos plus estimables écrivains », qui, tournée en épingle par des commentateurs ultérieurs, tels Weurllesse, a transformé Graslin en précurseur des socialistes. Si Graslin défend bien quelques mesures sociales, ainsi qu'un impôt progressif sur le revenu, il se démarque beaucoup des pré-socialistes de son époque, et trouve par exemple peu d'objections au principe de la propriété privée ou au libre-échange. En vérité, c'est un éco-



nomiste aussi peu socialiste que Véron de Forbonnais qui avait avant lui émit l'idée d'un impôt progressif : Graslin ne fit que reprendre ses idées. Il faut le dire clairement, Graslin est pour le libre-échange, il est pour la fixation des prix par le marché, il est pour la propriété privée. Faire de lui un précurseur des socialistes, pour la seule raison qu'il s'opposa à des économistes libéraux, serait un véritable non-sens.

Terminons en indiquant qu'en matière de fiscalité, Graslin proposa en outre la création d'un impôt sur la consommation, ne touchant pas les biens de première nécessité, et touchant plus fortement les produits de luxe : une logique étonnamment similaire à celle de notre TVA.

Il est impossible de conclure cet exposé de la vie et des oeuvres de Graslin sans regretter qu'il n'ait passé que deux petites années à travailler à la résolution des questions économiques. Mais en vain pourrions-nous le déclarer apte à renverser la doctrine physiocratique et à refonder la science économique comme Adam Smith : lui ne s'en sentait pas capable. Dès son mémoire sur l'impôt, il avait en effet affirmé n'avoir pu « qu'ébaucher le plan d'un édifice immense, qui demanderait une main plus habile. » Faut-il voir là un aveu d'impuissance, un dédain pour la controverse, ou un trop faible intérêt pour la théorie économique ? Nul ne peut le dire. Auguste Dubois, en rééditant l'Essai analytique de Graslin, plaidera le manque de temps.

« La matière qu'embrasse l'Essai analytique est beaucoup plus vaste que celle du sujet mis au concours par la Société d'agriculture de Limoges. Elle contient autre chose qu'une théorie fiscale, autre chose même qu'une critique des principes fondamentaux de l'école physiocratique ; elle renferme l'ébauche d'une science entière que l'auteur avait l'ambition de substituer à la « science nouvelle » des écrivains économistes. Resserré comme il l'était dans un étroit espace il n'a pu en donner qu'une esquisse. Son intention était de la développer dans un autre ouvrage ; celui-ci n'a jamais paru. Abandonna-t-il son projet ? Plus probablement ses occupations professionnelles, les grands travaux fonciers et les grandes spéculations immobilières auxquels il se consacra ne lui laissèrent pas le temps d'exécuter. »

Cette noble tâche de développer une science entière sur la base de nouveaux principes, et selon une méthode soignée, Graslin la laissera à un professeur écossais, qui comme lui avait côtoyé Turgot et les physiocrates : Adam Smith. Ce fut en 1776, avec les Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations.

# Le génie au féminin

## *La vie et l'œuvre de Germaine de Staël*

**Leader en Europe de l'opposition à Bonaparte, Madame de Staël transporta son salon parisien à Coppet en Suisse, où elle se réfugia, entre la Révolution et la Restauration. Elle fut ainsi à l'origine d'un groupe d'intellectuels unis autour de la liberté et qu'on nommera plus tard le « Groupe de Coppet ». En Europe, disait-elle « c'est la liberté qui est ancienne, et le despotisme qui est moderne ». Fille des Lumières, elle a également introduit le courant littéraire du romantisme en France.**

Romancière, essayiste, philosophe, théoricienne politique, critique littéraire, Mme de Staël représente le dernier éclat de l'esprit encyclopédique des Lumières. Elle naît à Paris, fille unique de parents protestants genevois. En 1777, alors qu'elle a dix ans, son père Jacques Necker, l'un des banquiers les plus fortunés d'Europe, est nommé par Louis XVI contrôleur général des Finances de la France. Il prend l'initiative sans précédent en 1781 de rendre public le budget du pays, une nouveauté dans une monarchie absolue, où l'état des finances avait toujours été gardé secret.

Au cours de son adolescence, Germaine côtoie des personnalités célèbres comme Voltaire, Denis Diderot, Jean d'Alembert, Georges-Louis Leclerc de Buffon, Jean-François Marmontel, Edward Gibbon, l'abbé de Raynal ou Jean-François de La Harpe. En 1786, elle épouse l'ambassadeur de Suède, Erik Baron de Staël-Holstein, un noble désargenté dont elle se sépare très vite mais dont elle gardera toujours le nom : Germaine Necker, baronne de Staël-Holstein.

Après le déclenchement de la Révolution française en 1789, elle soutient la politique libérale de son père, bientôt limogé. Germaine lui voue une admiration sans borne. Dans une lettre à Chateaubriand, elle écrira : « J'aime Dieu, mon père, et la liberté ».

En 1788, son premier ouvrage est consacré à Rousseau : Lettres sur les écrits et le caractère de J.-J. Rousseau. Tout en louant chez Rousseau sa capacité à

transmettre aux hommes l'enthousiasme pour la liberté, elle critique le théoricien politique. À propos du Discours sur les lettres et les arts, elle écrit : « Il voulait ramener les hommes à une sorte d'état dont l'âge d'or de la fable donne seul l'idée. Ce projet, sans doute, est une chimère ». Concernant le Contrat Social, elle en dénonce les abstractions :

« Qu'on place donc au-dessus de l'ouvrage de Rousseau celui de l'homme d'état dont les observations auraient précédé les théories, qui serait arrivé aux idées générales par la connaissance des faits particuliers, et qui se livrerait moins en artiste à tracer le plan d'un édifice régulier qu'en homme habile à réparer celui qu'il trouverait construit ».

Fuyant la terreur, elle s'installe à Coppet, dans le château familial sur les rives du lac Léman. Privée de son salon littéraire à Paris, elle fait de Coppet un lieu de rencontre pour les intellectuels européens. Quelques années plus tard, ce lieu deviendra le centre de ralliement de l'opposition politique à Bonaparte et un lieu de réflexion consacré à l'étude de la liberté dans tous ses aspects.

En 1795, Mme de Staël commence une liaison avec Benjamin Constant de Rebecque (1767-1830) dont elle aura une fille, Albertine. Quinze années durant ils s'influenceront mutuellement dans leurs travaux respectifs et formeront un couple orageux mais toujours uni par un idéal commun : la liberté de la France et de l'Europe.

Après la révolution, Bonaparte devient sa tête de turc. Armée de sa plume et de son intelligence, elle ne manque jamais une occasion de s'en prendre à lui, comme dans la préface de *Delphine*, son premier roman. Au nom de son amour de la liberté, elle ose s'attaquer à l'un des plus puissants souverains de l'histoire. Elle le surnomme « le moderne Attila » ou bien encore « le Robespierre à cheval ». Furieux, l'empereur trouve un prétexte pour la bannir en 1803.

Commencent alors pour elle dix ans d'exil, partagés entre Coppet et de nombreux voyages : en Allemagne, en Italie, en Russie, en Suède et en Angleterre. Elle rencontre les grands de ce monde, qu'elle encourage à résister à Bonaparte. Elle se lie d'amitié avec les intellectuels de son temps : Schiller, Goethe, Wilhelm von Humboldt, Prosper de Barante, Byron et Wilhelm von Schlegel, qui devient le précepteur de ses enfants.

De ses voyages en Italie, elle rapporte un roman *Corinne ou de l'Italie*, qui lui vaut une véritable gloire littéraire en Europe, malgré la censure en France. On lui

reproche de subvertir l'ordre établi. En effet, son héroïne est une individualiste. Elle se moque de l'organicisme, qui fait de l'individu l'organe d'un grand corps, dont la fonction serait définie une fois pour toute. L'organisation générale de la société doit au contraire impérativement tendre à respecter l'autonomie de l'individu.

En fait, ses romans sont tous autobiographiques. Il n'y a qu'un seul héros dans les romans de Mme de Staël, c'est elle-même. Delphine d'abord, puis Corinne ensuite, c'est elle. Elle se peint comme une âme en quête de raison mais toujours entraînée malgré elle vers la passion, c'est-à-dire pleine de contradictions. Par son style, elle a contribué à briser les règles rigides du classicisme littéraire, ouvrant la voie à la liberté romantique en littérature.

Lors d'un séjour en Allemagne avec Benjamin Constant, elle rencontre Schiller et Goethe à Weimar, ville qu'elle surnomme « L'Athènes de l'Allemagne ».<sup>9</sup>

À son retour, elle publie *De l'Allemagne* (1807), un vaste plaidoyer en faveur de la culture allemande. Le livre est condamné par la censure comme un pamphlet antifrançais. Décrivant les mouvements esthétiques et philosophiques en Allemagne, elle en profite pour dénoncer le relativisme moral implicite des philosophes matérialistes et sensualistes français, ainsi que la corruption politique associée à la Révolution et à l'Empire napoléonien. C'est surtout une tentative d'élaborer, pour l'Allemagne et la France, ce que Tocqueville fera bientôt pour les États-Unis et la France : une sociologie comparée des deux cultures.

Selon elle, Kant est le restaurateur de l'idée morale et le prophète de la liberté intellectuelle et artistique :

« Kant, écrit-elle, rétablit la conscience dans la morale, l'idéal dans les arts ». Et elle ajoute : « La force de l'esprit ne peut jamais être longtemps négative, c'est-à-dire consister principalement dans ce qu'on ne croit pas, dans ce qu'on ne comprend pas, dans ce qu'on dédaigne. Il faut une philosophie de croyance, d'enthousiasme; une philosophie qui confirme par la raison ce que le sentiment nous révèle ». Chez Kant, écrit-elle encore, la conscience est le « principe inné de notre existence morale ».

De même, le « sentiment du juste et de l'injuste » est la « loi primitive du cœur, comme l'espace et le temps celle de l'intelligence ». En revanche, elle a des mots très durs à l'encontre de Fichte et de son fanatisme métaphysique et politique.

---

<sup>9</sup> De L'Allemagne, I, XV

Toujours espionnée par l'empereur qui lui interdit toute publication, elle séjourne à Saint-Pétersbourg, puis à Stockholm, auprès de Bernadotte, un officier français devenu prince héritier du trône de Suède, qu'elle tente de convaincre de prendre la tête d'une alliance antinapoléonienne. Elle se rend à Londres en 1813 où elle rencontre le futur Louis XVIII, en qui elle voit un souverain capable de réaliser la monarchie constitutionnelle.

Après de nombreuses années vécues à l'étranger, elle revient en France à la Restauration pour y finir sa vie. Elle disparaît le 14 juillet 1817 à l'âge de cinquante et un ans après un accident vasculaire cérébral. Elle est enterrée en son château de Coppet. Elle aura donné le jour à trois fils et deux filles, probablement de quatre pères différents. Seule sa fille Albertine, qui a épousé le duc de Broglie, lui laissera de nombreux descendants.

## « Faire comme à la Chine » *Le modèle chinois dans l'œuvre de Vauban*

Dans cet article, je m'intéresse à l'influence qu'a exercée la Chine sur les réalisations militaires et théoriques Sébastien Le Prestre de Vauban (1633-1707). Cette étude est nécessaire parce que le maréchal Vauban est bien davantage qu'un militaire brillant et un constructeur de places fortes : il est aussi l'un des fondateurs de l'économie politique française et un précurseur de Quesnay et Turgot, qui s'intéressèrent passionnément à la Chine et s'inspirèrent de son modèle de gouvernement.

Étudier l'influence de la Chine sur Vauban revient à analyser si, dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, le modèle chinois avait déjà été perçu par les économistes français, et si ceux-ci en avaient fait usage.

Il existe de nombreux éléments d'ordre matériel ou biographique qui peuvent nous permettre de mesurer l'influence de la Chine sur l'œuvre de Vauban.

Nous disposons par exemple de la liste approximative des ouvrages présents dans la bibliothèque de Vauban à sa mort. Cette liste a été trouvée par le comte de Blacas dans les archives du château d'Ussé. Cet inventaire a été publié pour la première fois par Henri Soulanges-Bodin en 1933. L'examen de cet inventaire, même s'il est partiel, nous fournit beaucoup d'éléments. On trouve dans cette liste plusieurs livres directement consacrés à la Chine, dont *L'Histoire de la Chine sous la domination des Tartares*, par Adrien Greslon, et les *Voyages Curieux de Thévenot Melchisédech*, 1666.

Divers renseignements d'ordre biographiques nous indiquent également que Vauban était curieux face aux institutions chinoises et qu'il chercha à les connaître. Nous savons par exemple que le 21 mars 1699, Vauban a assisté à la séance de l'Académie des Sciences durant laquelle il fut fait lecture d'un témoignage du père Le Comte sur l'Empire chinois.<sup>10</sup>

---

<sup>10</sup> Michèle Virol, *Vauban : de la gloire du roi au service de l'État*, Champ Vallon, 2003, p.156

Ces deux catégories d'informations sont d'un secours inestimable. La présence de mentions de la Chine dans l'œuvre de Vauban et le renvoi à des missionnaires jésuites revenus de Chine, comme le P. Le Comte, ne sauraient suffire pour affirmer une influence du modèle chinois sur la pensée du grand ingénieur militaire, ni surtout pour caractériser cette influence avec quelque précision. Comme nous le verrons, ces mentions sont représentatives chez Vauban d'un intérêt et d'une connaissance profonde de l'Empire chinois.

Vauban est en outre le contemporain d'une révolution dans l'histoire des relations entre la France et la Chine. En 1687, à l'époque où il n'a pas encore ébauché de réforme fiscale, les « mathématiciens du Roi » sont envoyés en Chine. À leur retour, chacun de ces missionnaires rédigea un mémoire de compte-rendu. Ils eurent un vrai succès. Publiés en 1696, les *Mémoires sur l'Etat présent de la Chine* du père Louis le Comte, notamment, furent furieusement lus, et furieusement critiqués. Il faut croire qu'à cette époque, dans laquelle la connaissance de la Chine, de sa philosophie, de son histoire, et de ses institutions, n'avait pas encore atteint le niveau qui sera le sien en 1730-1740, il était encore malvenu de présenter la Chine comme la terre de la vertu et de la sagesse. C'est ainsi qu'il faut considérer les « défauts », si l'on peut dire, de ces *Mémoires* : ils contenaient des observations que les lecteurs non seulement n'attendaient pas y trouver, mais, surtout, n'appréciaient pas de voir présentées si nonchalamment à leurs yeux.

Le Comte eut comme noble ambition de présenter des Chinois un tableau certes moins pittoresque, certes moins plaisant pour les regards, et certes moins excitant pour le public français, mais, selon lui, plus véridique. Il savait le public français plus intéressé par l'exotisme que par la science, et parlait avec une certaine médisance de ces lecteurs rêvant d'ailleurs, qu'on ne pouvait satisfaire qu'en se mettant à imaginer « des peuples d'une nouvelle espèce, et [à] créer exprès pour eux un nouveau Monde. »<sup>11</sup> Il fut également très critique face aux récits de voyages des marchands et voyageurs qui prétendaient connaître une nation dont ils n'avaient pas foulé un millionième du territoire, et dont, bien sûr, ils ne connaissaient pas la langue. « A peine ont-ils débarqués, écrira-t-il ainsi, qu'ils courent de toutes parts, comme des gens affamés, ramasser avec avidité tout ce qui se présente, et charger indifféremment leurs recueils des contes publics et des discours populaires. Ce qui aurait fait dire fort plaisamment à un Espagnol qu'un certain auteur, au lieu

---

<sup>11</sup> Louis LECOMTE, *Nouveaux mémoires sur l'état présent de la Chine*, Tome 1, deuxième édition, Paris, 1697, p.9

d'intituler son livre : Relation de ce qu'il y a de plus considérable dans le nouveau Monde, eût beaucoup mieux fait de lui donner pour titre : Relation de ce que toute la canaille des Indes, les Mores, les Cafres, les Esclaves, etc. m'ont fidèlement rapporté dans les entretiens que j'ai eus régulièrement avec eux. »<sup>12</sup>

Bien qu'il ne parvînt pas à enfoncer complètement ses conceptions nouvelles dans l'esprit de ses concitoyens, il pava les premiers kilomètres de la route qui allait mener plus tard aux sinologues et aux philosophes « enchinoisés », de Voltaire à Quesnay. Ses *Mémoires* finirent en effet par être vivement célébrés. « Ces deux petits volumes in-12, écrira Bernard Brizay, connaîtront plusieurs éditions successives et seront traduits en anglais, italien, hollandais et allemand, suscitant une extraordinaire curiosité dans toute l'Europe. »<sup>13</sup>

On sait que pour les questions de fiscalité, Vauban s'est inspiré précisément du chapitre 9 : politique et gouvernement de la Chine, des *Nouveaux mémoires sur l'état présent de la Chine* de Le Comte. On trouve dans son panorama de la fiscalité chinoise les quatre idées principales de Vauban : imposition en nature, pas d'exemption, pas de douanes intérieures, d'où commerce, administration facile de l'impôt.

Ce constat n'est pas nouveau. Dès 1938, Edgar Shorer expliquait que Vauban s'est inspiré de la Chine pour sa réforme fiscale de la Dîme Royale.<sup>14</sup> Plus récemment, en exposant les réalisations de Le Comte et son influence, Isabelle Landry-Deron a bien noté ce fait : « Source de première main, les *Nouveaux Mémoires* ont été lus avec attention. Vauban les cite pour proposer de s'inspirer de l'exemple chinois pour une fiscalité s'appliquant à tous. »<sup>15</sup> Bernard Brizay, écrivant sur les rapports entre la France et la Chine à travers l'histoire, écrit également que Vauban s'inspire des *Nouveaux mémoires* pour soumettre sa réforme fiscale.

---

<sup>12</sup> Cité dans TING Tchao-Ts'ing, *Les descriptions de la Chine par les Français (1650-1750)*, Librairie orientaliste Paul Geuthner, Paris, 1928, p.27. D'autres voyageurs se rendirent coupables plus tard des mêmes abus, notamment l'Anglais Anson (*Le Voyage de l'Amiral Anson*, 1745), et le Français Le Gentil (*Voyage autour du Monde*, 1731). Ce sera le respecté père Du Halde qui se chargera de les critiquer, en se servant du même argumentaire : « Qu'un vaisseau européen abordât un port de la Chine et y passât quelques mois, aussitôt les gens de l'équipage recueillaient avec avidité et jetaient sur le papier non seulement ce qui s'offrait à leurs yeux, mais encore tout ce qu'ils pouvaient ramasser dans les entretiens qu'ils avaient avec une populace assez peu instruite. De retour dans leur patrie, ils s'applaudissaient de leurs découvertes ; et c'est sur des mémoires si peu fidèles qu'ils composaient leurs relations. » (DU HALDE, *Descriptions de la Chine*, préface)

<sup>13</sup> Bernard BRIZAY, *La France en Chine, du XVIIe siècle à nos jours*, Perrin, 2013, p.41

<sup>14</sup> Edgar Shorer, *L'influence de la Chine sur la genèse et le développement de la doctrine physiocratique*, Paris, F. Lotivon, 1938, p.68

<sup>15</sup> Isabelle Landry-Deron, "Louis Daniel Le Comte", in François Pouillon (éd.), *Dictionnaire des orientalistes en langue française*, éditions Karthala, 2008, p.579



Effectivement, comment ne pas admettre l'évidence de cette ressemblance ? Chez Pufendorf, écrivant avant Vauban, on trouve aussi la description suivante : « In China, one part in nine of the land belongs to the Emperor ». C'est là précisément ce que Vauban proposera de faire : une dîme, c'est-à-dire une *flat tax* de 10 %, de sorte que le Roi de France, à l'instar de son confrère asiatique, soit propriétaire d'un dixième des terres. <sup>16</sup>

## Le dénombrement de la population

Les historiens ont depuis longtemps reconnu le mérite de Vauban en ce qui concerne le dénombrement des peuples et les méthodes pour le mener à bien. Selon Eric Vilquin, Vauban est tout simplement l'inventeur des recensements. <sup>17</sup> Pour Christine Wattelar, écrivant sur l'histoire de la démographie, « les trois véritables ancêtres de la projection démographique sont trois auteurs de la fin du XVIIIe siècle : John Graunt, William Petty, et Sébastien Le Prestre de Vauban. » <sup>18</sup>

Vauban, il faut l'avouer, s'est beaucoup intéressé au recensement de la population, notamment parce qu'il y voyait une condition nécessaire à la juste répartition de l'impôt, mais aussi parce qu'il était passionné par la mesure juste des choses. Il travailla par exemple à l'unification des poids et mesures, laquelle ne sera réalisée qu'avec la Révolution. <sup>19</sup> Sur le sujet de la population, Vauban insista sur la nécessité d'obtenir une connaissance précise du nombre de la population :

« Le recensement des peuples me paraît très nécessaire dans un Etat bien policé. [...] Sans un recensement répété tous les ans, une fois, ou du moins tous les deux ou trois, on ne peut savoir précisément le nombre des sujets, l'état au vrai de leur richesse et pauvreté, ce qu'ils font, de quoi ils vivent, et quel en est le commerce et les emplois, s'ils sont bien ou mal, à quoi les pays sont propres, ce qu'il y a de bon ou de mauvais, quelle en est la qualité ou fertilité, jusqu'aux valeurs et rapports des terres ; ce que le royaume nourrit d'habitants de son cru, et ce qu'il pourrait nourrir sans l'assistance de ses voisins, s'il était dans le meilleur état où on le puisse mettre, quels sont les arts et métiers les plus en usage des habitants, ceux dont ils pourraient

<sup>16</sup> Le physiocrate Mercier de la Rivière, lui qui écrivait que « le gouvernement chinois est le meilleur gouvernement qui existe », aura certainement cet exemple en tête en défendant l'idée d'un monarque copropriétaire des terres.

<sup>17</sup> Cf. Eric Vilquin, « Vauban, inventeur des recensements », *Annales de Démographie historique*, 1975, pp.207-257 ; Eric Vilquin, *Vauban et les méthodes de statistique démographique au siècle de Louis XIV*, mémoire de l'Institut de démographie de Paris 1, Paris, 1972

<sup>18</sup> Christine Watterar, « Demographic projections : History of methods and current methodology », in Graziella Caselli, Jacques Vallin, & Guillaume Wunsch, *Demography. Analysis and Synthesis*, volume II, Academic Press, 2005, p.150

<sup>19</sup> Andrea Rusnock, « Quantification, precision and accuracy: Determinations of population in the Ancien Regime », in Norton Wise, *The values of precision*, Princeton University Press, 1997, p.21

ajouter sans préjudicier à ceux des provinces voisines. Car il est vrai de dire que le peu de connaissances que l'on en a ne roule que sur des traditions de père en fils, la plupart menteuses, car on ne compte point. »<sup>20</sup>

Vauban, a en outre indiqué qu'il tenait de sources chinoises telles que Le Comte, ainsi que d'« autres auteurs », qu'il existait une méthode en Chine pour effectuer le dénombrement des peuples. Vauban indique qu'elle est « très aisée » et « fort bien ordonnée », de sorte qu'« on pourrait s'en servir, en corrigeant ou ajoutant ce que l'on trouverait à propos. » Michèle Virol explique que les réflexions de Vauban sur la fiscalité et le dénombrement des populations « ont pu être alimentées » par les descriptions de la Chine. Et aux noms des intermédiaires, Virol cite Martin Martini, Le Comte, Adrien Greslon, et Alvarez Semedo.

En 1697-1698, dans un mémoire sur la fiscalité, Vauban proposera que le Roi procède au dénombrement forcé de la population. La méthode qu'il recommande, il avoue qu'elle est celle qui « se pratique à peu près en Chine », et qu'il tire ses informations des relations du père Martin Martinius.<sup>21</sup> Ainsi que l'écrira clairement François de Neufchateau, « la connaissance que Vauban acquit par les ouvrages des jésuites Kircher, Le Comte, et Bouvet, de ces descriptions géographiques de la Chine, lui fit naître l'idée d'essayer quelque chose, absolument du même genre, sur le pays qu'il habitait. »<sup>22</sup>

En 1676, puis à nouveau en 1680, puis en 1686, Vauban effectue un recensement de la population à Valenciennes. En 1682, Vauban procède à un recensement de la population de Douai. Quatre ans plus tard, aidé par cette première expérience, il rédige un document de douze pages intitulé « Méthode générale et facile pour le dénombrement des peuples ». L'idée « générale et facile » est de créer des tableaux pour faciliter le recensement, lesquels tableaux doivent simplement être remplis avec les informations sur la constitution des foyers de chaque paroisse. Cet exposé permit de diffuser davantage ses principes, déjà appliqués dans plusieurs villes pour le recensement. Un recensement a par exemple lieu à Lille en 1688, selon les méthodes décrites par Vauban. En 1696, Vauban eut à nouveau l'occasion de faire usage de ses propres théories pour obtenir des renseignements précis sur

<sup>20</sup> Vauban, *Note sur le recensement des peuples* (date inconnue, mais certainement avant 1686) ; cité dans Jacques Dupâquier, *Histoire de la population française*, volume 2, Paris, Presses Universitaires de France, 1988, p.32

<sup>21</sup> *Relations de divers voyages curieux*, t.III ; Vauban en possède une édition établie par Thévenot Melchisédech

<sup>22</sup> François de Neufchateau, « Mémoire sur le plan que l'on pourrait suivre pour parvenir à tracer le tableau des besoins et des ressources de l'agriculture française », in *Mémoires d'agriculture, d'économie rurale et domestique*, publiée par la Société royale et centrale d'agriculture. Année 1815, p.186

l'élection de Vézelay, un espace géographique lié au découpage fiscal du territoire. Dans sa *Description géographique de l'élection de Vézelay*, il écrit ainsi :

« Voilà une véritable et sincère description de ce petit et mauvais pays, faite après une très exacte recherche, fondée non sur des simples estimations, presque toujours fautives, mais sur un bon dénombrement en forme et bien rectifié. »<sup>23</sup>

En 1697, grâce à une enquête royale de 1694-1695, Vauban put estimer la population française et avança le chiffre de 19,1 millions. Les historiens avancent aujourd'hui le chiffre de 21 millions pour 1700 et 21 millions également pour 1680.<sup>24</sup> Malgré cette estimation pessimiste, les économistes français du XVIIIe siècle penseront tous que la France vivait une dépopulation, quand la population française passait en réalité de 21 à plus de 25 millions entre 1700 et 1750, l'une des progressions les plus rapides de l'histoire de la France. Ce fut un débat vif chez les économistes français de savoir ce qui provoquait cette dépopulation, et comment la contrer, car tous s'accordaient à croire à la dépopulation. À croire que le travail de Vauban avait été infructueux, car en partie incorrect.

### **La fortification, les frontières et le « pré carré »**

L'idée du « pré carré », c'est-à-dire d'une frontière rigide bornant les formes naturelles du royaume de France, n'est pas moins « chinoise » que le reste. Il faut rappeler que les jésuites écrivant à l'époque de Vauban décrivaient la Chine comme un tout unifié, enfermé à l'intérieur de frontières étanches.<sup>25</sup> Le pré carré, selon l'avis de David Bitterling, auteur d'une étude sur le sujet, se caractérise par une « homogénéité intérieure » et une « protection vis-à-vis de l'extérieur », deux éléments caractéristiques de la Chine décrite par les jésuites.<sup>26</sup>

Le père Le Comte, toujours lui, avait bien décrit l'impressionnante étanchéité des frontières chinoises, qui résisteraient aux plus grandes invasions.

« Les places frontières et surtout celles qui bornent la Chine du côté de la Tartarie ont quelque chose de singulier, et les missionnaires m'ont assuré qu'il y avait des

---

<sup>23</sup> Vauban, *Description géographique de l'élection de Vézelay*

<sup>24</sup> Jacques Dupâquier, *Histoire de la population française*, Presses Universitaires de France, 1988

<sup>25</sup> Cf. David Bitterling, *L'invention du pré carré. Construction de l'espace français sous l'Ancien Régime*, Albin Michel, 2009, p.169

<sup>26</sup> *Ibid.*, p.170

défilés si bien fortifiés qu'il était presque impossible de les forcer. J'en ai vu moi-même que cent hommes pourraient défendre contre une armée entière. »<sup>27</sup>

Il tira son idéal du pré carré, comme il avait tiré la dîme royale et l'organisation des recensements.

---

<sup>27</sup> Louis Le Comte, Un jésuite à Pékin : nouveaux mémoires sur l'état présent de la Chine, 1687-1692, Phébus, 1990, p.116

# De Paris à Vienne

## *Jean-Baptiste Say, précurseur de Mises*

**Jean-Baptiste Say (1767-1832) fut l'un des plus grands économistes français. Nous lui devons la loi des marchés, ou « loi des débouchés » ou encore tout simplement « loi de Say ». Il a été l'un des premiers à mettre l'accent sur l'action humaine comme clé de la science économique, anticipant ainsi les travaux de l'école autrichienne. Pendant un temps, il avait disparu des manuels. Désormais, il fait son grand retour en force sur la scène intellectuelle, française et internationale.**

Jean-Baptiste Say est né à Lyon en 1767. Il est issu d'une vieille famille protestante du sud de la France, qui s'est installée à Genève puis à Paris. À l'âge de quinze ans, au plus fort de la Révolution française, il est fortement influencé par l'autobiographie de Benjamin Franklin, ses principes d'économie, d'éducation et de vie morale. Il passe également deux ans à Londres, où il apprend l'anglais et lit *La Richesse des nations* d'Adam Smith.

Comme rédacteur en chef de la revue des « Idéologues », *La Décade philosophique, littéraire et politique*, il écrit des articles sur la philosophie sociale puis l'économie politique de 1794 à 1799. En 1799 il est nommé au Tribunal, où il siège au Comité des finances. Cependant Napoléon, souhaitant mener une politique protectionniste axée sur la guerre, l'évince du Tribunal en 1806, après la publication du *Traité d'économie politique* qui critique sa politique. Say va saisir cette opportunité pour se lancer dans les affaires. Il monte une entreprise de filature et se retrouve bientôt à la tête de 400 salariés.

Malgré l'interdiction de Napoléon, le *Traité* va connaître quatre éditions du vivant de Say. Thomas Jefferson le lit dans une traduction en anglais en 1821. Il écrit alors que le livre de Say est « plus court, plus clair et plus sain » que *La Richesse des nations*. Jefferson propose même à Say de venir enseigner à l'Université de Virginie, mais celui-ci refuse, préférant vivre à Paris. L'édition anglaise du *Traité* restera le manuel d'économie le plus populaire aux États-Unis

jusqu'à ce qu'il soit remplacé par celui de John Stuart Mill suite à la Guerre de Sécession.

En 1819, cherchant à diffuser sa pensée, Say inaugure le premier enseignement d'économie politique en France au Conservatoire des arts et métiers où il est nommé professeur. Il participe la même année à la fondation de l'École spéciale de commerce et d'industrie, aujourd'hui l'ESCP-Europe. Il est nommé en 1830, professeur d'Économie politique au Collège de France, chaire qui est créée pour lui.

Il correspond régulièrement avec Thomas Malthus et David Ricardo, qu'il considère comme des amis proches, mais reste en désaccord avec eux sur des questions fondamentales. Il meurt à Paris le 14 novembre 1832 à l'âge de soixante-cinq ans et est enterré au Père Lachaise. Son petit-fils Léon Say, auteur *du Nouveau dictionnaire d'économie politique*, sera élu à l'Académie des sciences morales et politiques et mènera une carrière politique comme ministre des finances de la IIIe république (Voir Paul-Jacques Lehmann, *Léon Say ou le libéralisme assumé*, Les Belles Lettres, 2010).

Say était un grand partisan du système économique de la concurrence, de la liberté naturelle et du gouvernement limité d'Adam Smith. Mais il est surtout redevable à des auteurs proches des physiocrates comme Gournay, Turgot. En outre, il fréquente assidument le cercle des Idéologues, et lit l'abbé de Condillac, qu'il qualifie lui-même d' « ingénieux ». La valeur-utilité, la productivité de l'industrie et du commerce, la distinction de l'entrepreneur et du capitaliste, du profit et de l'intérêt, tout cela se trouvait déjà chez Condillac dans *Le commerce et le gouvernement* considérés relativement l'un à l'autre (1776). Toutefois, le génie de Say, appuyé sur son expérience concrète des affaires, est d'avoir appliqué ces notions à la compréhension des crises.

### **La loi de Say et les crises économiques**

La fameuse « la loi de Say » ou « loi des débouchés », énoncée dans le *Traité d'économie politique*, est parfois exprimée à tort par la formule : « l'offre crée sa propre demande ». En fait, c'est John Maynard Keynes qui a énoncé cette formule dans sa *Théorie Générale*. Aujourd'hui, la plupart des économistes conviennent que Keynes a gravement déformé la véritable signification et les implications profondes de la loi de Say. En effet Say ne dit jamais qu'il suffit de produire pour créer la demande. « L'homme, dit-il, dont l'industrie s'applique à donner de la valeur aux

choses en leur créant un usage quelconque, ne peut espérer que cette valeur sera appréciée et payée, que là où d'autres hommes auront les moyens d'en faire l'acquisition. Ces moyens, en quoi consistent-ils ? En d'autres valeurs, d'autres produits, fruits de leur industrie, de leurs capitaux, de leurs terres : d'où il résulte, quoiqu'au premier aperçu cela semble un paradoxe, que c'est la production qui ouvre des débouchés aux produits. » Son idée c'est donc que les nations et les personnes profitent mutuellement de la hausse du niveau de production car elle offre des possibilités accrues de commerce mutuellement bénéfique. L'obstacle à la richesse, selon l'auteur du *Traité*, n'est pas la sous-consommation ou le manque de demande mais un déficit de production.

Comme le souligne Ludwig von Mises, la loi de Say est venue mettre fin au XIX<sup>ème</sup> siècle aux idées fausses en économie. La première idée fautive, c'est que l'échange serait un jeu à somme nulle et que les uns ne pourraient s'enrichir qu'au détriment des autres. Cette idée est très présente dans la littérature et la philosophie classique, de Montaigne à Voltaire, en passant par La Fontaine. Say montre au contraire que chacun a intérêt à ce que les autres soient prospères (et cela vaut aussi à l'échelle des nations).

De plus, l'idée qu'il y aurait des crises de surproduction globale est également fautive. La loi de Say, nous dit Mises, a permis de distinguer les économistes des charlatans. La croyance de l'époque était que les périodes récurrentes de crises étaient dues à une pénurie de monnaie et à une surproduction générale. Mises écrit : « Adam Smith, dans un passage célèbre de *La Richesse des nations* avait démolé le premier de ces mythes. Say s'était surtout consacré à une réfutation du second. » (In *Lord Keynes and Law's Say*, The Freeman, 1950).

En effet, selon Say, une crise de surproduction globale est impossible, car si une branche de l'industrie produit plus qu'elle ne l'aurait dû, cela profitera au reste de l'économie. Sans doute des crises sectorielles sont possibles. Mais pour prévenir et pour réduire de tels déséquilibres il faut intensifier et diversifier au maximum la production au lieu de la diminuer.

Quelles leçons peut-on en tirer pour aujourd'hui ? D'abord qu'il faut s'abstenir de toute intervention politique. « L'équilibre, écrit Jean-Baptiste Say, ne cesserait d'exister si les moyens de production étaient toujours laissés à leur entière liberté. » La réduction des impôts et des réglementations est donc la seule politique économique favorable à la croissance. Ensuite, il faut laisser aux entrepreneurs le fait de

rétablir la situation en changeant leur production pour l'adapter au marché. Cela signifie que l'innovation est une des lois fondamentales de l'économie.

### **Le voile de la monnaie**

Selon notre auteur, le pouvoir d'achat est la rémunération de la fabrication d'un produit : les salaires des ouvriers et des employés, les rémunérations des cadres et des dirigeants, les profits du capitaliste... C'est avec ce pouvoir d'achat que l'on peut acheter d'autres produits. Au fond, le boulanger n'achète pas sa viande avec de l'argent, mais avec du pain. Ainsi, écrit Say, « dans les lieux qui produisent beaucoup, se crée la substance avec laquelle seule on achète : je veux dire la valeur. L'argent ne remplit qu'un office passager dans ce double échange ; et, les échanges terminés, il se trouve toujours qu'on a payé des produits avec des produits. Il est bon de remarquer qu'un produit terminé offre, dès cet instant, un débouché à d'autres produits pour tout le montant de sa valeur. »

Mises explique : « Ce n'est pas contre de la monnaie mais en fin de compte contre d'autres biens que s'échangent les biens, nous fait savoir Jean-Baptiste Say : la monnaie n'est que le moyen d'échange communément utilisé, elle ne joue qu'un rôle d'intermédiaire ; ce que le vendeur veut finalement obtenir en échange de biens vendus, ce sont d'autres biens ; tout bien produit est donc en lui-même un prix, pour ainsi dire, en terme des autres biens produits. C'est pourquoi la situation du producteur d'un bien quelconque se trouve effectivement améliorée par tout accroissement de la production des autres biens. Ce qui porte tort aux intérêts du producteur d'un article déterminé, c'est de ne pas avoir correctement prévu la situation à venir du marché. »

Dès lors, les auteurs et politiciens keynésiens qui accusent de tous les maux la prétendue pénurie de monnaie et proposent l'inflation (au sens de l'augmentation de la masse monétaire) comme panacée, n'ont pas compris la leçon de Say. En réalité, ni la consommation (la dépense monétaire), ni la politique monétaire (l'inflation) ne constituent un moteur pour la croissance. Say se range clairement du côté d'Adam Smith sur ce point, le moteur de la croissance c'est la division du travail, la production et l'épargne.



## L'analyse libérale de la lutte des classes

D'après Say les différentes tâches réalisées par l'entrepreneur industriel ne permettent plus de le considérer comme un parasite. Au contraire l'entrepreneur est aussi un producteur. En effet dit Say, les services fournis sur le marché sont des « biens immatériels » productifs, c'est-à-dire utiles. On ne produit jamais que de l'utilité, et donc tous les produits sont immatériels en tant que produits. Say a souligné le rôle essentiel joué par l'entrepreneur dans l'activité économique et la création de biens « immatériels », tels que les services, le capital humain et les institutions, nécessaires à la création de la richesse. C'est pourquoi, le profit perçu par l'entrepreneur rémunère ce dernier pour les tâches ainsi accomplies et les risques encourus. Selon ce point de vue, il y a de nombreux contributeurs à l'industrie : les propriétaires d'usines, les entrepreneurs, les ingénieurs et les techniciens, mais aussi les enseignants, les scientifiques et les intellectuels.

Mais les germes d'une théorie libérale des classes se trouvent dans la deuxième édition du *Traité d'Économie Politique* (publié d'abord en 1803). L'auteur écrit : « Les énormes récompenses et les avantages qui sont généralement liés à l'emploi public avivent grandement l'ambition et la cupidité. Ils créent une lutte violente entre ceux qui possèdent des postes et ceux qui en souhaitent. » Et il écrit encore « Entre les mains d'un gouvernement, une grosse somme fait naître de fâcheuses tentations. Le public profite rarement, je n'ose pas dire jamais, d'un trésor dont il a fait les frais : car toute valeur, et par conséquent toute richesse vient originairement de lui. »

La doctrine de Jean-Baptiste Say a directement inspiré le mouvement dit des « industrialistes ». Charles Comte (gendre de Say), Charles Dunoyer et Augustin Thierry, vont développer une analyse de type historique et sociale : entre ceux qui entreprennent, quelque soit le secteur d'activité auquel ils appartiennent et de l'autre ceux qui détiennent le pouvoir et les privilèges – c'est à dire l'État et les classes privilégiées qui lui sont liées, il y a une opposition irréductible. Ils posent l'existence d'un collectif élargi « d'industriels » (au sens de Say) qui luttent face à ceux qui veulent faire obstacle à leur activité ou qui en vivent de façon improductive par des rentes.

Un autre disciple de Jean-Baptiste Say, Adolphe Blanqui, qui lui succéda à la chaire d'économie politique au Conservatoire des arts et métiers, écrit dans ce qui est probablement la première histoire de la pensée économique publiée en 1837 : « Dans toutes les révolutions, il n'y a jamais eu que deux partis en présence : celui des

gens qui veulent vivre de leur travail et celui des gens qui veulent vivre du travail d'autrui... Patriciens et plébéiens, esclaves et affranchis, guelfes et gibelins, roses rouges et roses blanches, cavaliers et têtes rondes, libéraux et serviles, ne sont que des variétés de la même espèce. » (Adolphe Blanqui, *Histoire de l'Économie politique en Europe depuis les anciens jusqu'à nos jours*, 1837, vol. 1, p. x.). En bref, l'histoire de toutes les civilisations est celle du combat entre ceux qui produisent les richesses et ceux qui les spolient et non entre les riches et les pauvres comme le pensera Marx un peu plus tard. Dans l'histoire, ceux qui consomment les richesses produites par les autres, sont les véritables prédateurs de l'ordre social : ils forment des entraves à l'industrie, dévaluent la monnaie et confisquent ainsi l'épargne des citoyens. Puis, pour augmenter ses effectifs et donc ses revenus, la classe politique et bureaucratique étend ses activités tous azimuts : au nom du bien commun, elle commence à s'occuper de l'éducation, de la santé, puis de la vie intellectuelle et des mœurs.

En conclusion, Jean-Baptiste Say apparaît comme un précurseur sur de nombreux points. Il a été l'un des premiers à mettre l'accent sur l'action humaine comme clé de la science économique, anticipant ainsi les travaux de l'école autrichienne. Face aux crises, c'est la créativité, c'est-à-dire la capacité des entrepreneurs à ré-allouer les ressources vers des secteurs plus porteurs qui permet d'envisager une sortie. Et s'il fallait retenir une ultime leçon de l'œuvre du génial français, c'est aussi celle-ci : l'entrepreneur est le meilleur ami du pauvre.

A lire :

Jean-Baptiste Say, *Traité d'économie politique* (1803)

G.Minart, *Jean-Baptiste Say, Maître et pédagogue de l'École française d'économie politique libérale*, 2005, Éditions Charles Coquelin

## **G.-F. Le Trosne**

### *Les ambitions de la science économique*

« Le Trosne est l'un des hommes qui honorent le plus l'école de Quesnay par le talent et par le caractère. Son nom doit rester cher à tous ceux qui pensent que la Liberté et la Propriété doivent servir de base à l'ordre social, car toute sa vie se passa à défendre ces deux principes avec la plus haute raison et la plus courageuse indépendance. »

Eugène Daire

La postérité est assurément une source insaisissable : avec une inconséquence sourde et blessante, les modes font et défont les gloires, sans que l'objectivité du mérite scientifique ait eu, ce semble, son mot à dire. Les grands hommes gagnent bien sûr leur titre par leurs œuvres, et s'élèvent dans les strates du mérite par la grâce de leur génie ; mais, à leur mort, après qu'ils aient déposé à leurs semblables le testament de leurs talents, le tribunal de l'Histoire est impitoyable : les uns sont célébrés pour des vertus que d'autres firent naître à leur place, et qu'ils ne surent que cueillir modestement ; d'autres se voient refusés la gloire des précurseurs, parce que leurs disciples, trop peu zélés, et trop fiers d'être des fondateurs, préférèrent nier les sources de leur inspiration. Ainsi, chahuté par les modes, piégé dans les récits des vainqueurs, sublimé ou écrasé par le cours des événements historiques, le destin des grandes figures intellectuelles des temps passés navigue constamment entre le déni de reconnaissance et l'excès de sollicitude.

Le dix-huitième siècle français, si riche en génies, fut aussi riche de ces injustices de la mémoire des hommes. Nombreuses en ce temps furent ces gloires négligées, ces soldats reniés de la science, qui reçurent l'oubli en échange de leurs talents. La poussière s'accumula sur eux, l'oubli embauma les restes de leur gloire, et leurs œuvres elles-mêmes cessèrent de revêtir pour le lecteur l'intérêt qui fut le leur à l'époque de leur conception. Et pourtant, comme est peu justifié ce mépris ! À une époque si glorieuse pour la science de l'économie politique, et si décisive pour les luttes intellectuelles qui agitèrent le siècle suivant, et qui agitent encore notre

époque, les réflexions économiques s'élevèrent durant cette époque à un degré inconnu jusqu'alors : au degré de la science.

Plus qu'aucun autre, Guillaume-François Le Trosne contribua à cette évolution. Principal membre de la fameuse école de Quesnay, les Physiocrates, ou, comme on les appelait à l'époque, la « secte des économistes », Le Trosne fut aux premières loges de la naissance de la science économique, et l'un des plus ardents et des plus efficaces promoteurs de ses principes. Ses *Écrits économiques*, qui couvrent toute la période de l'éclosion de la pensée économique scientifique, rendent compte de l'importance de sa contribution. Elles illustrent aussi la force de son caractère, la finesse de ses conceptions, et le courage, l'admirable courage avec lequel il les professait.

Né le 13 octobre 1728 à Orléans d'un père secrétaire du Roi et juge dans cette même ville, Guillaume-François étudia d'abord le droit et se destina à la Magistrature. À vingt-ans, il se retrouvait ainsi élève du juriste Robert-Joseph Pothier, qui le marquera fortement de son empreinte. Avec Maître de Guienne, il assista Pothier dans l'écriture de ce qui sera son chef d'œuvre : les *Pandectes de Justinien*, dont la parution s'étendit de 1748 à 1752.

En 1753, devenu avocat, Le Trosne s'installa dans la ville d'Orléans. Sa nouvelle occupation, à laquelle il consacra vingt années de sa vie, le gardait encore très éloigné des milieux intellectuels — un éloignement que son ancrage géographique, de toute évidence, renforçait encore. En cette même année de 1753, pourtant, la science de l'économie politique recevait nombre de contributions historiques. Tandis qu'à Versailles, François Quesnay, médecin du Roi, délaissait peu à peu la chirurgie pour diriger ses réflexions vers l'économie, le marquis d'Argenson et Vincent de Gournay, bientôt rejoints par Turgot, agitaient déjà la scène intellectuelle. En septembre 1753, Gournay expliquait notamment que « ces deux mots, laisser faire et laisser passer, étant deux sources continues d'actions, seraient donc pour nous deux sources continues de richesses ». Quant au marquis d'Argenson, il avait déjà écrit, pareillement, que « pour gouverner mieux, il faudrait gouverner moins », et s'était écrié, d'une façon célèbre : « Laissez-faire, morbleu, laissez-faire ! »

De manière plus spécifique, la question du commerce des grains, à laquelle Le Trosne consacra son premier écrit économique, et qui restera un thème central pour l'économie politique des Physiocrates, commençait à recevoir la plus vive attention. Les plaintes nombreuses énoncées par Pierre Le Pesant de Boisguilbert, dans son *Traité de la nature, culture, commerce et intérêt des grains* (1707) et dans ses divers

autres écrits, avaient très tôt signalé l'urgence d'une libéralisation. Les grands économistes écrivant au cours de la première moitié du dix-huitième siècle, adressèrent le sujet : Jean-François Melon, dans son *Essai politique sur le commerce* (1734), Nicolas Dutot, avec ses *Réflexions politiques sur les finances et le commerce* (1735), et Richard Cantillon, dont l'*Essai sur le Commerce*, se diffusa à l'état de manuscrit de la mort de l'auteur en 1734 jusqu'à sa parution finale en 1755.

À partir de 1750, la France, confrontée aux mauvaises récoltes et à l'approvisionnement difficile de certaines régions, vit revenir ce grand sujet avec une vigueur inouïe. « Vers 1750, raconta Voltaire, la nation, rassasiée de vers, de tragédies, de comédies, de romans, d'opéras, d'histoires romanesques, de réflexions morales plus romanesques encore, et de disputes sur la grâce et les convulsions, se mit à raisonner sur les blés. » En vérité, dès 1748, Claude Dupin publiait un *Mémoire sur les blés*, défendant une libre exportation et une importation soumise à des droits de douane selon une échelle mobile. La question du commerce du blé redevait brûlante.

En 1754, Claude Jacques Herbert écartait comme nuisibles les quelques dispositions réglementaires admises par Dupin, et, revenant aux réclamations de Boisguilbert, il se prononçait pour une liberté complète. Peu surprenant, ainsi, que son *Essai sur la police générale des grains* ait été particulièrement apprécié par le marquis d'Argenson. « Je viens de lire une nouvelle brochure ayant pour titre *Essai sur la police générale des grains*, notera-t-il ainsi dans son journal. On y propose de laisser ce commerce tout à fait libre, et l'on montre que par là l'on aurait en tout temps autant de blé qu'il en faudrait, même dans les années les plus stériles. Enfin j'ai donc lu un ouvrage dans mon goût, par où la liberté parfaite du commerce produirait la meilleure police. » Peu contestée en théorie, la liberté du commerce des grains ne recevait d'opposition véritable que par la législation française, qui conservait toute la force prohibitive qu'on lui avait jadis fournie.

La décennie 1750-1760, ainsi, verra une profusion d'ouvrages et de brochures venant réclamer la libéralisation du commerce des blés, ou, moins fréquemment, pour défendre les règlements. Le plus significatif de ces ouvrages, outre le très fameux *Ami des Hommes, ou Traité de la population* (1756) du marquis de Mirabeau, les *Observations sur la liberté du commerce des grains* (1759), par Claude-Humbert Piarron de Chamousset.

Cette profusion, encore le résultat d'un intérêt vif pour cette question du commerce des grains, gagna encore en ampleur avec la constitution d'une véritable école de pensée économique dévouée à la défense de la liberté économique. Le

mouvement physiocratique, en effet, était en train de se constituer. En 1756, l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert publia les premiers articles du futur maître François Quesnay, dont « Fermiers », « Grains », et « Hommes ». L'année suivante, le marquis de Mirabeau, jouissant alors d'une popularité considérable après la publication de l'*Ami des Hommes*, rencontre Quesnay et se convertit à sa doctrine. Le *Tableau économique*, schématisation de la pensée économique des Physiocrates, sort des presses royales en 1759, et la *Théorie de l'impôt*, rédigée par Mirabeau avec l'aide de Quesnay, paraît en 1760.

Ces premières réalisations, à une époque à ce point passionnée par les questions économiques, ne tardèrent pas à se diffuser, et Le Trosne ne tarda pas à joindre le mouvement. En juin 1762, déjà, il participa à la fondation de la Société royale d'agriculture de la généralité d'Orléans, et en devint un collaborateur régulier. Son intérêt pour les questions économiques atteignit un point de non-retour. L'année suivante, il prononça un discours intitulé « Vues sur la justice criminelle » qu'il fit paraître accompagnées de « Notes économistes ». C'était la première fois que le terme d'économiste était utilisé ; ce n'est qu'en 1766, dans les *Éphémérides du Citoyen*, qu'il sera employé à nouveau. En cette même année de 1763, conséquent avec lui-même, et avec ses premières idées en matière de théorie économique, Le Trosne rejoignit l'école de F. Quesnay, tout juste enrichie d'un autre membre d'importance : Dupont de Nemours.

C'est de cette époque que datent ses premiers écrits. En 1764, formé à l'économie mais ayant toujours l'esprit centré sur les questions de jurisprudence et de droit pénal, il rédigea un *Mémoire sur les vagabonds et les mendiants*, qui annonça en quelque sorte sa transformation en économiste.

Elle fut accomplie en 1765, quand il se mit à écrire dans les colonnes du *Journal de l'agriculture, du commerce et des finances*. En mars 1765, il donna une longue « Lettre sur la concurrence des vaisseaux étrangers pour la voiture [entendez : pour le transport] de nos grains ». Ce fut dès lors pour lui un intérêt constant : en septembre de la même année, il publia une longue « Lettre sur la cherté des grains en Angleterre », avant de faire paraître, en janvier 1766, une brochure dont le titre trahit bien son engagement et ses convictions : *La liberté des grains toujours utile et jamais nuisible*. Cette brochure, considérée comme un chef d'œuvre par l'école de Quesnay, fut diffusée en grand nombre dans le Limousin par Turgot, alors intendant dans cette généralité.

En 1766, Le Trosne était devenu un véritable disciple du maître François Quesnay, dont il vantait « la profondeur et la sublimité du génie ». Son engagement

en faveur des théories économiques physiocratiques, qu'il avait fait siennes dès cette époque, allait produire des fruits inespérés. Ses origines, son nom, et son talent d'auteur, constituaient déjà un capital à très forte valeur. Avec raison, Weulersse écrivit sur Le Trosne : « Fils d'un conseiller du roi au baillage d'Orléans, élève de Pothier, installé depuis onze ans dans l'office d'avocat du roi à la même cour, magistrature qu'il devait exercer d'une manière brillante pendant 22 années, il apportait à l'École le précieux appoint d'un nom et d'une situation honorables, d'un talent juridique et philosophique vigoureux, même d'une plume sobrement élégante. » Et pourtant, non content d'apporter sa réputation et son talent, Le Trosne usa aussi de sa force persuasive pour faire entrer dans les rangs de l'école physiocratiques de nouveaux disciples.

Le premier résultat de cet effort fut la conversion de Nicolas Baudeau. L'abbé Baudeau dirigeait déjà les *Éphémérides*, pas encore passé à la physiocratie, et y faisait paraître des articles légèrement mercantilistes : suffisamment pour agacer un économiste comme Le Trosne, mais pas assez pour rendre une conversion impossible. Notre auteur songea donc à répondre. « L'auteur [des *Ephémérides*] a beaucoup d'esprit, une facilité surprenante, un zèle incroyable pour le bien ; mais ses principes n'étaient pas toujours exacts. J'ai pris la liberté de le mettre en garde contre ses principes et de l'engager à les approfondir. » En mars 1766, il envoya donc lettre à l'abbé Baudeau, l'invitant à réviser son jugement sur un certain nombre de points de doctrine. Ce dernier prépara neuf lettres de réfutation, et envoya la première à Le Trosne qui, une fois l'ayant reçue, la fit paraître dans le *Journal de l'Agriculture, du commerce et des finances*, accompagnée d'une demi-page d'observations critiques. Ce fut, semble-t-il, ce qui provoqua l'adhésion de Baudeau au système de Quesnay. Dupont de Nemours, racontant l'épisode, écrira de manière quelque peu emphatique : « Le Trosne eut le bonheur de bien saisir le point de la question : l'âme honnête et le génie perçant de M. l'abbé Baudeau en furent frappés ; il renonça à ses huit autres lettres ; il vint trouver son confrère. Tous les deux s'expliquèrent, s'entendirent, s'embrassèrent, se promirent d'être toujours compagnons d'armes, frères et émules. »

Durant les quelques dix années que dura la mode physiocratique, Le Trosne fut, avec Dupont de Nemours, le défenseur le plus profond, le plus original, et le plus influent de l'école de Quesnay. Davantage que son jeune acolyte, même, il chercha à approfondir quelques points de doctrines dans de volumineux ouvrages de théorie économique, comme *De l'intérêt social* ou *De l'ordre social*.

Dans chacune de ces publications se fait sentir la puissance incroyable d'un esprit qui perdit peu à son inféodation à une école, et qui, malgré une formation de

magistrat prédisposant peu à la remise en cause profonde des institutions apparemment « éternelles » de la France, s'efforça toujours de critiquer les formes de servitude que permettait encore la France. Ce faisant, lui reprocha Tocqueville, il était inconscient des effets profondément révolutionnaires que ses critiques pouvaient produire. « Le Trosne, écrivait-il, est un magistrat paisible, ami de l'ordre, de la justice, de la religion, et même assez respectueux pour les droits acquis, et qui, dans la tranquillité et du fond de son cabinet, trace le plan de changements dans lesquels il ne voit point la grande Révolution qu'ils renferment. » Il est possible en effet de supposer que Le Trosne ne vit pas venir la Révolution, et même qu'il la provoqua sans la désirer. Ce faisant, il se fait l'esprit du siècle, et le représentant du peuple, qui le suivit dans cet aveuglement.

L'esprit du siècle, en tout cas, est tout entier dans ses écrits économiques.



## Lecture : Turgot

### *Lettre sur le papier monnaie (1749)*

Je profite pour vous écrire du premier moment de liberté qui se présente. Vous jugez bien que le séminaire n'est pas un séjour de consolation, et vous savez aussi qu'il n'en est aucun qui puisse me dédommager du plaisir de vous voir. Nous voilà réduits à converser de loin. Je n'ai point oublié mes engagements ; et pour entamer dès aujourd'hui quelque matière qui mérite de nous occuper, je vous dirai que j'ai lu les trois lettres que l'abbé Terrasson publia en faveur du système de Law quelques jours avant le fameux arrêt du 21 mai 1720, qui, comme vous pouvez penser, le couvrit de ridicule.

Une partie de cet écrit roule sur les rentes constituées qu'il prétend être usuraires. Ses raisonnements ont du vrai, du faux, et n'ont rien d'approfondi. Il ne sait point d'où résulte l'intérêt de l'argent, ni la manière dont il est produit par le travail et la circulation, mais il montre assez bien que le Parlement, dans ses remontrances sur la diminution des rentes, était encore plus ignorant que lui.

Tout le reste de l'ouvrage traite du crédit et de sa nature ; et comme c'est là le fondement du *système* ou plutôt *tout le système*, je vous rendrai compte des réflexions que j'ai faites en le lisant : je crois que les principes qu'il expose sont ceux même de Law, puisqu'il écrivait sans doute de concert avec lui ; et dès lors je ne puis m'empêcher de penser que Law n'avait point de vues assez sûres ni assez étendues pour l'ouvrage qu'il avait entrepris.

Premièrement, dit l'abbé Terrasson au commencement de sa seconde lettre, *c'est un axiome reçu dans le commerce, que le crédit d'un négociant bien gouverné monte au décuple de son fonds*. Mais ce crédit n'est point un crédit de billets comme celui de la banque de Law. Un marchand qui voudrait acheter des marchandises pour le décuple de ses fonds, et qui voudrait les payer en billets au porteur, serait bientôt ruiné. Voici le véritable sens de cette proposition. Un négociant emprunte une somme pour la faire valoir, et non seulement il retire de cette somme de quoi payer les intérêts

stipulés et de quoi la rembourser au bout d'un certain temps, mais encore des profits considérables pour lui-même. Ce crédit n'est point fondé sur les biens de ce marchand, mais sur sa probité et sur son industrie ; et il suppose nécessairement un échange à terme prévu, fixé d'avance ; car si les billets étaient payables à vue, le marchand ne pourrait jamais faire valoir l'argent qu'il emprunterait. Aussi est-il contradictoire qu'un billet à vue porte intérêt, et un pareil crédit ne saurait passer les fonds de celui qui emprunte. Ainsi le gain que fait le négociant par son crédit, et qu'on prétend être décuple de celui qu'il ferait avec ses seuls fonds, vient uniquement de son industrie ; c'est un profit qu'il tire de l'argent qui passe entre ses mains au moyen de la confiance que donne son exactitude à le restituer, et il est ridicule d'en conclure, comme je crois l'avoir lu dans Dutot, qu'il puisse faire des billets pour dix fois autant d'argent ou de valeurs qu'il en possède.

Remarquez que le Roi ne tire point d'intérêt de l'argent qu'il emprunte ; il en a besoin ou pour payer ses dettes, ou pour les dépenses de l'État ; il ne peut par conséquent restituer qu'en prenant sur ses fonds, et dès lors il se ruine s'il emprunte plus qu'il n'a. Son crédit ressemble à celui du Clergé. En un mot, tout crédit est un emprunt et a un rapport essentiel à son remboursement. Le marchand peut emprunter plus qu'il n'a, parce que ce n'est pas sur ce qu'il a qu'il paie et les intérêts et le capital, mais sur les marchandises qu'il achète avec de l'argent qu'on lui a prêté, qui bien loin de dépérir entre ses mains y augmentent de prix par son industrie.

L'État, le Roi, le Clergé, les États d'une province, dont les besoins absorbent les emprunts, se ruinent nécessairement si leur revenu n'est pas suffisant pour payer tous les ans, outre les dépenses courantes, les intérêts et une partie du capital de ce qu'ils ont emprunté dans le temps des besoins extraordinaires.

L'abbé Terrasson pense bien différemment. Selon lui, « le Roi peut passer de beaucoup la proportion du décuple à laquelle les négociants les particuliers sont fixés. Le billet d'un négociant, dit-il, pouvant être refusé dans le commerce, ne circule pas comme l'argent, et par conséquent revient bientôt à sa source ; son auteur se trouve obligé de payer et se trouve privé du bénéfice du crédit ; il n'en est pas de même du Roi. Tout le monde étant obligé d'accepter son billet, et ce billet circulant comme l'argent, il paie valablement avec sa promesse même. » — Cette doctrine est manifestement une illusion.

Si le billet vaut de l'argent, pourquoi promettre de payer ? Si le billet tient lieu de monnaie, ce n'est plus un crédit. Law l'a bien senti, et il déclare que son papier circulant est véritablement une monnaie ; il prétend qu'elle est aussi bonne que celle d'or et d'argent. « Ces deux métaux, dit l'abbé Terrasson, ne sont que les signes qui représentent les richesses réelles, c'est-à-dire les denrées. Un écu est un billet conçu en ces termes : un vendeur quelconque donnera au porteur la denrée ou marchandise dont il aura besoin jusqu'à la concurrence de trois livres, pour autant d'une autre marchandise qui m'a été livrée, et l'effigie du Prince tient lieu de signature. Or qu'importe que le signe soit d'argent ou papier ? Ne vaut-il pas mieux choisir une matière qui ne coûte rien, qu'on ne soit pas obligé de retirer du commerce où elle est employée comme marchandise, enfin si qui se fabrique dans le royaume et qui ne nous mette pas dans une dépendance nécessaire des étrangers et possesseurs des mines, qui profitent avidement de la séduction où l'éclat de l'or et de l'argent a fait tomber les autres peuples, une matière qu'on puisse multiplier selon ses besoins sans craindre d'en manquer jamais, enfin qu'on ne soit jamais tenté d'employer à un autre usage qu'à la circulation. Le papier a tous ces avantages qui le rendent préférable à l'argent. »

Ce serait un grand bien que la pierre philosophale, si tous ces raisonnements étaient justes : car on ne manquerait jamais d'or ni d'argent pour acheter toutes sortes de denrées. Mais était-il permis à Law d'ignorer que l'or s'avilit en se multipliant comme toute autre chose ? S'il avait lu et médité Locke, qui avait écrit vingt ans avant lui, il aurait su que toutes les denrées d'un État se balancent toujours entre elles, et avec l'or et l'argent suivant la proportion de leur quantité et de leur débit. Il aurait appris que l'or n'a point une valeur intrinsèque qui réponde toujours à une certaine quantité de marchandise ; mais que quand il y a plus d'or il est moins cher, et qu'on en donne plus pour une quantité déterminée de marchandise ; qu'ainsi l'or quand il circule librement suffit toujours au besoin d'un État, et qu'il est fort indifférent d'avoir cent millions de marcs ou un million, si on achète toutes les denrées plus cher dans la même proportion. Il ne se serait pas imaginé que la monnaie n'est qu'une richesse de signe, dont le crédit est fondé sur la marque du Prince.

Cette marque n'est que pour en certifier le poids et le titre. Dans leur même rapport avec les denrées, l'argent non monnayé est au même prix que le monnayé, la valeur numéraire n'est qu'une pure dénomination. Voilà ce que Law ignorait en établissant la banque.

C'est donc comme marchandise que l'argent est, non pas le signe, mais la commune mesure des autres marchandises : et cela non pas par une convention arbitraire fondée sur l'éclat de ce métal, mais parce que pouvant être employé sous diverses formes comme marchandise, et ayant à raison de cette propriété une valeur vénale un peu augmentée par l'usage qu'on en fait aussi comme monnaie, pouvant d'ailleurs être réduit au même titre et divisé exactement, on en connaît toujours la valeur.

L'or tire donc son prix de sa rareté, et bien loin que ce soit un mal qu'il soit employé en même temps et comme marchandise et comme mesure, ces deux emplois soutiennent son prix.

Je suppose que le Roi puisse établir de la monnaie de papier, ce qui ne serait pas aisé avec toute son autorité, examinons ce qu'on y gagnera. Premièrement, s'il en augmente la quantité, il l'avilit par cela même ; et comme il conserve toujours le pouvoir de l'augmenter, il est impossible que les peuples consentent à donner leurs denrées au même prix nominal pour un effet auquel un coup de plume peut faire perdre sa valeur. « Mais, dit l'abbé Terrasson, le Roi, pour conserver son crédit, est intéressé à renfermer le papier dans de justes bornes, et cet intérêt du Prince suffit pour fonder la confiance. » Quelles seront ces justes bornes, et comment les déterminer ? Suivons le système dans toutes les différentes suppositions qu'on peut faire, et voyons quelle sera dans chacune sa solidité comparée à son utilité.

J'observe d'abord qu'il est absolument impossible que le Roi substitue à l'usage de l'or et de l'argent celui du papier. L'or et l'argent même, à ne les regarder que comme signes, sont actuellement distribués dans le public par leur circulation même, suivant la proportion des denrées, de l'industrie, des terres, des richesses réelles de chaque particulier, ou plutôt du revenu de ses richesses comparé avec ses dépenses. Or cette proportion ne peut jamais être connue, parce qu'elle est cachée et parce qu'elle varie à chaque instant par une circulation nouvelle. Le Roi n'ira pas distribuer sa monnaie de papier à chacun suivant ce qu'il possède de monnaie d'or, en défendant seulement l'usage de celle-ci dans le commerce ; il faut donc qu'il attire à lui l'or et l'argent de ses sujets en leur donnant à la place son papier, ce qu'il ne peut faire qu'en leur donnant ce papier comme représentatif de l'argent. Pour rendre ceci clair, il n'y a qu'à substituer la denrée à l'argent, et voir si le Prince pourrait donner du papier pour du blé, et si on le prendrait sans qu'il fût jamais obligé de rendre autrement. Non certainement, alors les peuples ne le prendraient

pas ; et si on les y voulait contraindre, ils diraient avec raison qu'on enlève leurs blés sans payer. Aussi les billets de banque énonçaient leur valeur en argent ; ils étaient de leur nature exigibles ; et tout crédit l'est, parce qu'il répugne que les peuples donnent de l'argent pour du papier. Ce serait mettre sa fortune à la merci du Prince, comme je le montrerai plus bas.

C'est donc un point également de théorie et d'expérience que jamais le peuple ne peut recevoir le papier que comme représentatif de l'argent, et par conséquent convertible en argent.

Une des manières dont le Roi pourrait attirer à lui l'argent en échange, et peut-être le seul, serait de recevoir ses billets conjointement avec l'argent, et de ne donner que ses billets en gardant l'argent. Alors il choisirait entre ces deux partis : ou de faire fondre l'argent pour s'en servir comme marchandise en réduisant ses sujets à l'usage du papier ; ou de laisser circuler conjointement l'argent et le papier représentatif l'un de l'autre.

Je commence par examiner cette dernière hypothèse. Alors je suppose que le Roi mette dans le commerce une quantité de papier égale à celle de l'argent (Law en voulait mettre dix fois davantage), comme la quantité to-tale des signes se balance toujours avec le total des denrées qui est toujours le même, il est visible que le signe vaudra la moitié moins, ou ce qui est la même chose, les denrées une fois davantage. Mais indépendamment de leur qualité de signe, l'or et l'argent ont leur valeur réelle en qualité de marchandise ; valeur qui se balance aussi avec les autres denrées proportionnellement à la quantité de ces métaux, et qu'ils ne perdent point par leur qualité de monnaie, au contraire, c'est-à-dire qu'il se balancera avec plus de marchandise comme métal, que le papier avec lequel il se balance comme monnaie. Et ainsi que je le montrerai plus bas, le Roi étant toujours obligé d'augmenter le nombre de ses billets s'il ne veut les rendre inutiles, cette disproportion augmentera au point que les espèces ne seront plus réciproquement convertibles avec le papier, qui se décriera de jour en jour, tandis que l'argent se soutiendra toujours et se balancera avec la même quantité de marchandise. Or dès que le billet n'est plus réciproquement convertible avec l'argent, il n'a plus aucune valeur, et c'est ce que je vais achever de démontrer en examinant l'autre supposition, qui est que le Roi réduise absolument ses sujets à la monnaie de papier.

Je remarque qu'elle a un inconvénient général, qui est que la quantité étant arbitraire, jamais il ne peut y avoir un fondement assuré à sa balance avec les denrées. La valeur numéraire des monnaies changeant comme le poids, est toujours dans la même proportion. Mais dans le cas du papier unique valeur numéraire, rien n'est fixe ; rien n'assure que les billets soient de la même somme numéraire, ni plus ni moins, que tout l'argent qui était dans le royaume. Et quand on leur donnerait par l'hypothèse toute la confiance imaginable, si on augmente les billets du double, les denrées augmenteront du double, etc.

Il est donc faux premièrement que le système soit, comme l'avance l'abbé Terrasson, un moyen d'avoir toujours assez de signes des denrées pour les dépenses qu'on fait, puisqu'il est également contradictoire qu'il n'y ait pas assez d'argent pour contrebalancer les denrées, et qu'il puisse y en avoir trop : puisque le prix des denrées se rapporte à la rareté plus ou moins grande de l'argent et n'est que l'expression de cette rareté.

En second lieu, l'avantage que tirera le Roi du système ne sera qu'un avantage passager dans la création des billets ou plutôt dans leur multiplication, mais qui s'évanouira bien vite, puisque les denrées augmenteront de prix à proportion du nombre des billets.

Je vois ce qu'on répondra. « Il y a ici, dira-t-on, une différence d'avec la simple augmentation des valeurs numériques par laquelle l'espèce s'augmente dans les mains de tous les particuliers chez qui elle est distribuée, et qui n'affecte rien que les dettes stipulées en valeurs numériques. Mais lorsqu'il s'agit du papier de l'État, l'augmentation se fait entière dans la main du Roi, qui se crée ainsi des richesses selon son besoin, et qui ne mettant le billet dans la circulation qu'en le dépréciant, en a déjà tiré tout le profit quand par sa circulation ce billet commence à augmenter le prix des denrées. »

De là, qu'arrivera-t-il ? Le Roi pourra, en se faisant ainsi des billets pour ses besoins, exempter totalement son peuple d'impôts et faire des dépenses beaucoup plus considérables ; seulement il suffira de connaître (ce qui est aisé par le calcul) quelle est la progression suivant laquelle le nombre des billets doit être augmenté chaque année ; car il est visible que ceux de l'année précédente ayant augmenté le prix des denrées en se balançant avec elles pour faire la même dépense, il faut en faire bien davantage la seconde année, suivant une progression qui s'augmentera

encore à mesure que les dépenses prendront une plus haute valeur nominale. Il faut en général toujours garder la même proportion entre la masse totale des anciens billets et celle des nouveaux, le quart par exemple.

Suivons cette hypothèse dans ses avantages et ses inconvénients, nous tirerons ensuite quelque conséquence.

1°. J'avoue que par ce moyen le Roi en donnant à ses sujets pour leurs denrées des billets qui n'équivalent pas à des denrées, ce qui serait toujours se servir de leur bien, leur épargnerait du moins les frais et les vexations qui augmentent la quantité et le poids des impôts.

2°. Je ne sais trop comment on pourrait connaître si ce secours que le Roi tirerait de ses sujets serait payé par tous dans la proportion de leurs richesses. Il est visible que si le marchand qui a reçu le billet du Roi, n'en tire que le prix qu'il doit avoir dans sa circulation avec la masse des billets dont il a augmenté le nombre, en ce cas, ceux avec qui le Roi traiterait immédiatement, porteraient seuls le poids de l'impôt.

La solution de cette question dépend d'un problème assez compliqué, dont voici l'énoncé : quand et comment, par la circulation une somme d'argent nouvelle vient-elle à se balancer avec toute la masse des denrées ? Il est clair que ce n'est qu'en s'offrant successivement pour l'achat de diverses denrées qu'elle vient les renchérir pour le public et s'avilir elle-même. Quand celui qui a reçu l'argent du Roi le répand, il n'a point encore circulé, ainsi les denrées ne sont point encore enchéries ; ce n'est qu'en passant par plusieurs mains qu'il parvient à les enchérir toutes. Il paraît par là que, quoiqu'on ne puisse avoir là-dessus rien d'absolument précis, il est pourtant vraisemblable que la perte se répartirait assez uniformément sur tous les particuliers, c'est-à-dire qu'ils seraient tous mécontents, et non sans raison.

On sait par les registres des monnaies que depuis la refonte générale de 1726, il a été fabriqué en France pour 1200 millions d'espèces ; celles que les étrangers ont fabriquées se balancent avec celles que les besoins de l'État ont fait sortir du royaume. On peut donc compter sur 1200 millions environ. Le revenu du Roi est d'environ 300, c'est le quart. Le Roi a donc besoin, pour subvenir à ses dépenses nécessaires, du quart de la masse totale des valeurs numéraires existantes dans l'État et répandues dans la circulation. Dans le cas où le Roi se créerait à lui-même tout son revenu, comme dans le cas de la pierre philosophale ou des billets multipliés

arbitrairement, au moment de la multiplication les denrées ne sont pas encore augmentées, il ne serait pas obligé à une plus grande augmentation. La somme des billets sera donc la première année :

$$a + \frac{a}{4} = 1200 + 300 = 1500$$

La seconde année,

$$a + \frac{a}{4} + \frac{a + \frac{a}{4}}{4} = 1500 + \frac{1500}{4} = 1875$$

Et ainsi du reste...<sup>28</sup>

---

<sup>28</sup> Il est fâcheux que le surplus de cette lettre soit perdu : mais ce qu'on en vient de lire prouve que le jeune séminariste de moins de vingt-deux ans avait des idées très justes d'économie politique en 1749





**Laissons Faire ~ Institut Coppet ~ Avr. 2014**